



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Programme  
hydrologique  
international

*Programme hydrologique international (PHI)*

## **56<sup>e</sup> session du Bureau du PHI**

Paris, 20-22 février 2018

# **RAPPORT FINAL**

UNESCO, Paris 2018



## TABLE DES MATIÈRES

\_Toc512865558

<b>1.</b>	<b>OUVERTURE DE LA SESSION</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER (PHI/Bur-LVI/1)</b> .....	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO (PHI/Bur-LVI/6)</b> .....	<b>2</b>
3.1	Évolution de la situation au sein de la Division des sciences de l'eau à la suite de la 202 <sup>e</sup> session du Conseil exécutif et de la 39 <sup>e</sup> session de la Conférence générale, y compris le Programme et budget pour 2018-2019 (39 C/5).....	2
3.2	Proposition d'une nouvelle architecture globale de l'eau .....	2
3.3	Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI, et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI .....	4
3.4	Activités extrabudgétaires liées au PHI .....	6
3.5	Rapport du Comité des finances du PHI .....	6
3.6	Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication.....	7
<b>4.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (PHI/Bur-LVI/7)</b> .....	<b>7</b>
4.1	Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII).....	7
4.2	Perspectives régionales concernant le PHI.....	9
4.3	Rapport sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la 22 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI.....	9
4.4	Rapport sur la mise en œuvre des décisions adoptées à la 55 <sup>e</sup> session du Bureau du PHI.....	10
4.5	Rapport sur les initiatives phares du PHI .....	10
4.6	PHI Système de réseau d'information sur l'eau (WINS) .....	11
4.7	Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO .....	11
4.8	Planification stratégique de la 9 <sup>e</sup> phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029) .....	12
<b>5.</b>	<b>LA FAMILLE DE L'EAU DE L'UNESCO (PHI/Bur-LVI/8)</b> .....	<b>12</b>
5.1	Situation et fonctionnement de la famille de l'eau de l'UNESCO .....	12
5.2	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).....	15
<b>6.</b>	<b>RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (PHI/Bur-LVI/9)</b> .....	<b>17</b>
6.1	Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions relatives à l'eau douce .....	17
6.2	Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales .....	17
6.3	Contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.....	18
6.4	Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux .....	18
<b>7.</b>	<b>ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT (PHI/Bur-LVI/10)</b> .....	<b>19</b>

7.1	Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur de l'ODD 6.5.2 (Coopération transfrontalière) .....	19
7.2	PHI-WINS .....	20
7.3	Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6.....	20
<b>8.</b>	<b>MESURES PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA 23<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI (IGC-23) .....</b>	<b>21</b>
8.1	Validation de l'ordre du jour provisoire du 23 <sup>e</sup> Conseil intergouvernemental du PHI.....	21
8.2	13 <sup>e</sup> Colloque Kovacs .....	21
8.3	Autres points en rapport avec le Conseil.....	21
<b>9.</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>21</b>
<b>10.</b>	<b>ADOPTION DU RAPPORT .....</b>	<b>21</b>
<b>11.</b>	<b>CLÔTURE DE LA SESSION .....</b>	<b>22</b>

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Bureau du Programme hydrologique international (PHI, ci-après également dénommé « le Programme ») a tenu sa 56<sup>e</sup> session au Siège de l'UNESCO à Paris du 20 au 22 février 2018. Son Président et ses Vice-Présidents représentant chacun un groupe électoral de l'UNESCO étaient présents à cette session. Le Comité des finances et le Comité pour l'information et la communication du PHI, 45 délégations d'États membres, trois organisations non gouvernementales, trois centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, un organisme des Nations Unies (Commission économique pour l'Europe) et deux programmes de l'UNESCO (Programme international de géosciences et Commission océanographique intergouvernementale) y étaient représentés en qualité d'observateurs. Au total, 111 personnes ont participé aux travaux, dont 68 hommes et 43 femmes (37 %). La liste des participants figure à l'annexe III.

2. Le Président du Conseil intergouvernemental du PHI, M. András Szöllösi-Nagy (Groupe II, Europe orientale), a salué les participants en présence de M. Helmut Habersack, Vice-Président pour le Groupe I (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord), M. Felipe I. Arreguin Cortés, Vice-Président pour le Groupe III (Amérique latine et Caraïbes), M. Yasuto Tachikawa, Vice-Président pour le Groupe IV (région Asie-Pacifique), M. Gaye Cheikh Becaye, Vice-Président pour le Groupe V(a) (Afrique) et M. Mahmoud Abu-Zeid, Vice-Président pour le Groupe V(b) (États arabes).

3. Ouvrant la réunion, le Président a souligné la nécessité d'améliorer la situation financière du PHI, et l'impact des coupes budgétaires au cours du deuxième semestre de 2017. Compte tenu de la priorité attribuée au PHI au sein de l'UNESCO et de l'importance primordiale des questions relatives à l'eau pour lesquelles le PHI appuyait la réalisation de l'ensemble du Programme 2030, il a pressé les États membres d'apporter des ressources additionnelles au PHI.

4. Au nom de Mme Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles (ADG/SC), Mme Blanca Jimenez-Cisneros, Directrice de la Division des sciences de l'eau, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux observateurs. Elle a fait part aux États membres de la gratitude que souhaitait leur témoigner l'ADG/SC pour leurs efforts en faveur de l'instauration dans le [39 C/5](#) d'un axe d'action consacré à l'eau et de la création d'un Compte spécial du PHI afin de soutenir les États membres dans la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 6. Elle a en outre rappelé la priorité assignée de longue date au PHI par l'UNESCO et sa capacité de seul programme intergouvernemental scientifique du système des Nations Unies consacré aux sciences de l'eau, en insistant notamment sur la forte présence du PHI à la 23<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP-23) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, où il avait appelé l'attention sur les conséquences préoccupantes de la fonte des glaciers et préconisé des moyens de préparer nos villes, ainsi que sur la nécessité d'une prise en compte systématique de l'égalité des genres dans le domaine de l'eau, et sur le soutien apporté aux États membres pour l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de développement durable.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER ([PHI/Bur-LVI/1](#))

5. Le Secrétariat a proposé d'ajouter au point 4 de l'ordre du jour, « Exécution du Programme », un sous-point 4.8 intitulé « Planification stratégique de la 9<sup>e</sup> phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029) » de façon à faire adéquatement ressortir l'importance de cette question. Le Bureau a accepté cette proposition et adopté l'ordre du jour et calendrier ainsi amendés.

### 3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO ([PHI/Bur-LVI/6](#))

#### 3.1 Évolution de la situation au sein de la Division des sciences de l'eau à la suite de la 202<sup>e</sup> session du Conseil exécutif et de la 39<sup>e</sup> session de la Conférence générale, y compris le Programme et budget pour 2018-2019 ([39 C/5](#))

6. À la suite du rapport de la Secrétaire du PHI sur les récentes évolutions institutionnelles au sein de la Division des sciences de l'eau, le Vice-Président pour le Groupe I a déclaré que l'importance de l'eau aux yeux de l'UNESCO avait été dûment mise en relief par l'instauration d'un axe d'action distinct consacré à l'eau dans le [39 C/5](#) et a remercié tous les États membres qui avaient œuvré à cette fin.

#### **Le Bureau a pris note des évolutions institutionnelles intéressant la Division des sciences de l'eau.**

#### 3.2 Proposition d'une nouvelle architecture globale de l'eau

7. La Secrétaire du PHI a informé le Bureau des progrès accomplis depuis sa 55<sup>e</sup> session dans la mise en œuvre de sa recommandation sur ce point. Elle a également informé le Bureau des suites données aux conclusions du rapport Dalberg de juin 2017 « *System-wide Outline of the Functions et Capacities of the Nations Unies Development System* » (Aperçu des fonctions et des capacités à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement) établi suite à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La Secrétaire du PHI a relevé en particulier les conclusions du rapport concernant les programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau, dans lesquelles il était reconnu que l'UNESCO couvrait la totalité des cibles de l'Objectif de développement durable 6 (ODD 6). Elle a ajouté que l'UNESCO était la seule institution des Nations Unies embrassant l'ensemble de l'ODD 6 et a conclu son intervention en présentant brièvement les décisions que le Bureau était invité à prendre pour le sous-point 3.2 de l'ordre du jour et en insistant sur la pertinence de l'axe d'action consacré à l'eau, qui renforçait la position de l'UNESCO dans l'exercice d'inventaire en cours.

8. Le Président a félicité le Secrétariat de son travail et de sa proposition d'organiser une séance politique de niveau ministériel pendant la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI, pour répondre au besoin important d'aider les décideurs à mieux comprendre et reconnaître le rôle de la science et de l'éducation dans le secteur de l'eau. Il a demandé au Secrétariat de préparer les invitations de concert avec les délégations permanentes. Le Bureau a acquiescé à la proposition du Secrétariat.

9. L'observatrice de la délégation de la Suède a demandé des renseignements additionnels au sujet des deux dialogues au niveau opérationnel dont la nouvelle architecture globale de l'eau avait fait l'objet à New York, ainsi qu'un rapport d'étape. La Secrétaire du PHI a expliqué que les deux dialogues formels menés dans le cadre de la résolution [A/RES/71/222](#) adoptée en 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), avaient été menés à leur terme et que le Secrétariat s'attendait à ce que les discussions reprennent de manière informelle lors de la célébration de la Journée mondiale de l'eau à New York, le 22 mars 2018. Le Président du PHI, s'exprimant en tant que représentant de la Hongrie<sup>1</sup>, a indiqué ne pas disposer d'informations supplémentaires.

10. L'observatrice de la délégation de la Turquie a exprimé son soutien pour le travail du PHI et demandé pourquoi le Programme n'était coresponsable que d'un seul indicateur des ODD, l'indicateur 6.5.2 (« Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un

---

<sup>1</sup> La Hongrie a coprésidé avec le Tadjikistan les deux dialogues au niveau opérationnel sur la nouvelle architecture globale de l'eau.

dispositif de coopération opérationnel »), alors même que ses activités couvraient la totalité des cibles de l'objectif 6. Elle a par ailleurs prié le Secrétariat d'organiser un plus grand nombre de séances d'information pour permettre de suivre les principales activités du PHI et les questions majeures dont il s'occupait, ainsi que la position de l'UNESCO et du PHI à l'égard des discussions sur l'architecture globale de l'eau.

11. L'observateur de la délégation du Togo a déclaré que celle-ci avait tenu le Ministère des affaires étrangères et Ministère de l'eau de son pays informés de la nouvelle architecture globale de l'eau, en leur demandant de l'aider à assurer une meilleure visibilité du PHI. Il a souhaité que le Secrétariat du PHI rédige une brève note d'information qui puisse être utilisée à cette fin. La Secrétaire du PHI s'est dite prête à établir une telle note à l'usage des délégations souhaitant diffuser des informations pertinentes sur le PHI et son rôle. Le Président du Bureau a ajouté que cette note pourrait être utilisée aussi lors des réunions régionales.

12. Le Vice-Président pour le Groupe V(a) a expliqué que la visibilité du PHI était essentielle pour le leadership de l'UNESCO dans le domaine de l'eau, dont il importait qu'il soit reconnu. Il a indiqué par ailleurs que le Sénégal avait soulevé pour la première fois la question du rôle de l'eau dans la paix et la sécurité au niveau du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il a rappelé que le Sénégal avait aussi plaidé pour une reconnaissance accrue de la question des relations entre l'eau et la paix dans le cadre du Groupe de haut niveau sur l'eau et du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, et qu'allait organiser le 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau. Il a remercié le Secrétariat du PHI de soutenir cet événement en organisant une réunion préparatoire pour aider les pays africains et l'ensemble de l'Afrique à mieux cerner ses grands enjeux pour la région. Il a fait observer que le Sénégal avait réussi à sensibiliser les responsables politiques nationaux à l'importance de l'eau et que le pays était prêt à jouer un rôle très actif de sensibilisation à l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'eau afin d'accroître sa visibilité aux Nations Unies à New York.

13. La Secrétaire du PHI a récapitulé les trois nouvelles propositions formulées par les intervenants : organiser un plus grand nombre de séances d'information sur le rôle du PHI pour en accroître la visibilité, comme demandé par les États membres lors de la séance d'information sur l'architecture globale de l'eau de septembre 2017, établir une brève note d'information sur le PHI et la diffuser à toutes fins utiles auprès des délégations permanentes, et contribuer par des informations aux réunions régionales des délégations permanentes.

14. Le Vice-Président pour le Groupe I a demandé au Secrétariat de rédiger, pour approbation par le Bureau, un projet de note d'information mettant en relief le fait que le PHI était le seul organisme intergouvernemental du système des Nations Unies s'occupant des sciences de l'eau. L'observatrice de la délégation de l'Uruguay a soutenu les trois propositions (voir le paragraphe 13) et proposé que le Bureau les entérine. Le Vice-Président pour le Groupe IV a fait observer que la réunion régionale pour l'Asie était un bon exemple d'événement permettant au PHI d'accroître sa visibilité, du fait du caractère multipartite de cette réunion, à laquelle participait des responsables administratifs, des scientifiques et des représentants du secteur privé.

15. L'observateur de la délégation des Pays-Bas a demandé pour quelles raisons il fallait à ce moment précis intensifier la sensibilisation au PHI en mettant en avant ses contributions face aux défis liés à l'eau. L'observatrice de la délégation de Russie a rappelé au Bureau que le rôle unique du PHI devait être défendu dans toutes les instances et pas seulement au sein du système des Nations Unies, et qu'il importait d'appeler en toutes occasions l'attention sur le volet scientifique du Programme.

16. Le Vice-Président pour le Groupe I a souligné que le PHI était un programme intergouvernemental scientifique, en ajoutant que la science comprenait aussi les sciences sociales.

**Le Bureau a demandé au Secrétariat :**

- (a) **de s'assurer que les lettres d'invitation à la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI soulignent l'importance de la présence de décideurs dans les délégations de représentants ;**
- (b) **d'organiser une séance politique de niveau ministériel et une séance ouverte (portes ouvertes) à l'intention des délégations permanentes pendant la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental ;**
- (c) **d'établir, pour distribution aux délégations permanentes, une note d'information soulignant que le PHI est le seul organisme intergouvernemental du système des Nations Unies consacré aux sciences de l'eau, et expliquant le caractère intergouvernemental du PHI et le rôle qu'il pouvait jouer dans le cadre de la nouvelle architecture globale de l'eau ;**
- (d) **d'organiser une réunion d'information des États membres de l'UNESCO afin qu'ils soient mieux au fait de la contribution du PHI à l'élaboration des politiques et à la prise de décision ;**
- (e) **après discussion avec les présidents des Groupes régionaux, de participer à leurs réunions et d'y présenter le travail et le rôle potentiel du PHI dans une nouvelle architecture globale de l'eau ;**
- (f) **de participer aux réunions régionales du PHI pour aider à faire connaître les messages et le rôle du PHI.**

**Les membres du Bureau se sont engagés à informer les représentants du PHI dans leur région des discussions concernant l'architecture globale de l'eau et de la nécessité d'appuyer les efforts pour accroître la visibilité du Programme.**

### **3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI, et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI**

17. Le Secrétariat a rappelé la procédure d'actualisation des Statuts et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI, qui avait été lancée alors que, parallèlement, les États membres entreprenaient de réexaminer la gouvernance des programmes de l'UNESCO, dont le PHI, à l'échelle de l'Organisation. Étant donné les incidences de ce réexamen sur les Statuts et le Règlement intérieur du PHI, le Secrétariat a insisté sur la nécessité d'harmoniser les résultats des deux exercices en vue d'aboutir à un projet qui serait discuté et éventuellement approuvé à la session suivante du Conseil du PHI.

18. Après l'exposé du Secrétariat sur cette question, les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance ont présenté ses travaux et ses recommandations aux différents organes et programmes intergouvernementaux de l'UNESCO. Ces recommandations devaient être adoptées, le cas échéant, dans le cadre des mécanismes de gouvernance pertinents et étaient disponibles en ligne<sup>2</sup>. Trois recommandations concernaient le PHI en particulier : (a) explorer la possibilité d'organiser des réunions intersessions ; (b) améliorer la coordination avec les bureaux hors Siège ; (c) faire une utilisation plus étendue des langues de travail des Nations Unies. Les coprésidents ont fait observer que le PHI était mentionné dans leur travail au sujet de plusieurs des meilleures

<sup>2</sup> [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/Final\\_Consolidated\\_reccomendations\\_FR.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/Final_Consolidated_reccomendations_FR.pdf)



pratiques qui étaient proposées, concernant notamment l'accès public aux documents et la procédure relative aux projets de résolution.

19. Le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré de créer un groupe de travail informel afin de mettre en route le processus d'harmonisation des Statuts et du Règlement intérieur avec les recommandations applicables du Groupe à composition non limitée sur la gouvernance en rédigeant un projet de texte qui serait présenté, pour débat et décision, à la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI. La Secrétaire du PHI a suggéré au Bureau d'inviter les représentants des délégations permanentes à siéger au sein du groupe de travail informel, étant donné leur bonne connaissance des modalités de fonctionnement, instruments et organes de l'UNESCO. Le Président du Bureau a suggéré que le groupe de travail se compose des représentants des délégations permanentes des membres du Bureau.

20. La Secrétaire du PHI a rappelé la discussion et la décision dont la question de l'image de marque avait fait l'objet à la 55<sup>e</sup> session du Bureau du PHI, et a suggéré que le Programme hydrologique international soit rebaptisé « Plateforme hydrologique intergouvernementale » de façon à en souligner le caractère intergouvernemental. Le nouveau nom conserverait la référence à la science par le biais du qualificatif « hydrologique » et mettrait en relief le fait que le PHI regroupait un certain nombre d'initiatives et de programmes en le désignant comme une « plateforme » ou un « processus ». Le Vice-Président pour le Groupe I a dit ne pas avoir d'objection au changement de nom, mais a exprimé le souhait qu'une note conceptuelle analysant les avantages et les inconvénients de cette proposition soit soumise au Conseil du PHI à sa 23<sup>e</sup> session. Les membres du Bureau ont souscrit à cette approche.

21. Outre la nouvelle formulation du nom du PHI, le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré de réfléchir plus avant à l'appellation UNESCO Eau pour désigner l'ensemble des activités de l'UNESCO relatives à l'eau (voir le paragraphe 34).

22. Le coPrésident du Groupe à composition non limitée représentant les Philippines, a appelé l'attention sur six points : (1) les recommandations dudit Groupe n'avaient pas seulement trait au statut des organes et programmes intergouvernementaux et internationaux, mais portaient aussi sur leurs méthodes de travail ; (2) outre les recommandations intéressant spécifiquement le PHI, un certain nombre d'autres (par exemple les recommandations 55, 57, 58, 62, 67 et 70) concernaient le rôle du Bureau, y compris l'information des nouveaux membres ; (3) un groupe de travail devait être chargé de préparer les projets d'amendement ; (4) ce groupe de travail devrait comprendre les délégations permanentes des pays représentés au Bureau ; (5) les recommandations devaient être distribuées à tous les membres du Conseil du PHI ; (6) la question devait être inscrite à l'ordre du jour de la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI.

23. Le Président du PHI, récapitulant les interventions, a dit qu'un groupe de travail informel serait créé et chargé d'examiner les modifications qu'il était proposé d'apporter aux Statuts et au Règlement intérieur, en prenant en considération les propositions reçues jusque-là des États membres, les consultations qui avaient eu lieu au cours de précédentes sessions du Bureau et du Conseil, les différentes enquêtes réalisées par le Secrétariat et le rapport du Groupe à composition non limitée. Le nouveau texte serait soumis au Conseil intergouvernemental du PHI à sa prochaine session.

24. Le Vice-Président pour le Groupe V(b) s'est dit préoccupé par le peu de temps dont allait disposer le groupe de travail. L'observatrice de la délégation de la Turquie s'est dite favorable à la création du groupe de travail et a souhaité que le projet de statuts et de règlement intérieur fasse l'objet de consultations avec les différents groupes régionaux au cours du processus, avant d'être présenté à la 23<sup>e</sup> session du Conseil.

25. Le Président a demandé au Secrétariat de rédiger une note conceptuelle sur la proposition tendant à modifier le nom du PHI, y compris ses incidences juridiques.

**Le Bureau a décidé d'établir un groupe de travail informel composé des délégations permanentes de ses États membres, qui consulteront leurs Groupes régionaux respectifs au cours du processus.**

**Le Bureau a demandé au Secrétariat :**

- (a) **de faciliter les travaux d'un groupe de travail informel chargé d'établir un projet de statuts et de règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI harmonisé avec les recommandations pertinentes du Groupe à composition limitée sur la gouvernance, en prenant également en considération les propositions reçues jusque-là des États membres, les consultations tenues au cours de précédentes sessions du Bureau et du Conseil et les différentes enquêtes réalisées par le Secrétariat, afin qu'un projet de version révisée soit soumis, pour examen et décision, au Conseil intergouvernemental du PHI à sa 23<sup>e</sup> session ;**
- (b) **de rédiger, pour décision par le Conseil, une note conceptuelle analysant les avantages et les inconvénients de la nouvelle formulation proposée du nom du PHI, y compris ses incidences juridiques.**

### **3.4 Activités extrabudgétaires liées au PHI**

26. Le Bureau a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur les activités extrabudgétaires liées au PHI. Il a noté que le portefeuille de projets extrabudgétaires du PHI s'améliorait. Les activités extrabudgétaires du PHI et du Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) totalisaient un montant de 48,5 millions de dollars des États-Unis.

27. Le Bureau a rappelé que l'UNESCO avait fait acte de candidature au statut d'agence de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mais que cette candidature n'avait pas encore été acceptée. Le Secrétariat a informé le Bureau que le FEM avait mis sur liste d'attente toutes les candidatures de ce type émanant d'organismes des Nations Unies. Priorité avait été donnée à un certain nombre d'associations internationales et de banques de développement régionales souhaitant obtenir le statut d'agence de mise en œuvre. Le Secrétariat a indiqué que le Conseil du FEM, soucieux d'éviter les conflits d'intérêts, avait décidé de recommander qu'aucune agence de mise en œuvre du FEM n'agisse également en tant qu'agence exécutive.

**Le Bureau a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur les activités extrabudgétaires liées au PHI.**

### **3.5 Rapport du Comité des finances du PHI**

28. La Présidente du Comité des finances du PHI a présenté le rapport du Comité, complété par le Secrétariat, sur le budget alloué pour l'exercice 2018-2019 à l'axe d'action 3 du [39 C/5](#).

29. En réponse à une question du Bureau, le Secrétariat a indiqué que la réduction de 5 % du budget pour l'exercice 2018-2019 par rapport à celui de l'exercice 2016-2017 s'appliquait de manière uniforme à tous les axes d'action relevant du Secteur des sciences exactes et naturelles. Le Bureau regrettait cette réduction tout en comprenant les raisons.

30. Le Bureau a suggéré d'inclure également dans le rapport au Conseil du PHI des informations concernant la contribution financière des centres de catégorie 2.

**Le Bureau a pris note du rapport du Comité des finances du PHI et encourage les Comités nationaux et leurs partenaires à renforcer encore leur soutien financier au PHI dans leur région.**

### **3.6 Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication**

31. Le Secrétariat a présenté le rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication et complété les éléments d'information communiqués dans le document [IHP/BUR-LVI/6](#), notamment une analyse des statistiques concernant l'accès réel aux pages d'accueil relatives à la sécurité de l'approvisionnement en eau (<https://fr.unesco.org/thèmes/securite-approvisionnement-eau>) et au PHI (<https://fr.unesco.org/thèmes/securite-approvisionnement-eau/hydrologie>). Le Secrétariat a promis de mettre à la disposition des membres du Bureau un rapport actualisé contenant les données en matière d'accès, et a ajouté qu'un nouveau compte Twitter officiel était opérationnel pour le PHI et les autres membres de la famille de l'eau de l'UNESCO : « @unescoWATER ».

32. Un membre du Comité pour l'information et la communication, Secrétaire du Comité national des Pays-Bas pour le PHI, a signalé que les travaux du Comité avaient pâti de l'absence d'échanges entre les membres du Comité et de la vacance du poste de président. Elle a demandé aux membres du Bureau de prendre contact avec les membres des comités de leurs régions respectives et de les encourager à prendre une part active à la révision du mandat du Comité, conformément à la [résolution XXII-3](#), pour examen par le Conseil intergouvernemental à sa 23<sup>e</sup> session.

33. La Secrétaire du PHI a souligné que la visibilité du PHI sur le Web s'était améliorée, en indiquant à titre d'exemple que, sur les principaux moteurs de recherche, une requête à partir des mots « UNESCO Eau » conduisait désormais à la page d'accueil du PHI. Le Vice-Président pour le Groupe I s'est réjoui de cette évolution positive et a rappelé à chacun d'utiliser plus régulièrement l'intitulé « UNESCO Eau » comme dénomination générique sous laquelle faire connaître au public le PHI et d'autres programmes de l'UNESCO. Il a recommandé que le Secrétariat établisse une feuille de route relative à la communication pour la période précédant la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI.

**Le Bureau a demandé au Secrétariat d'établir une feuille de route relative à la communication pour examen et discussion par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa session suivante.**

## **4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ([PHI/Bur-LVI/7](#))**

### **4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)**

34. Le Secrétariat a présenté un résumé par domaines thématiques des principales activités et réalisations menées à bien dans le cadre du PHI-VIII.

35. Le Bureau a suggéré que le Secrétariat fasse figurer dans le rapport les principales réalisations des centres de catégorie 2 et chaires relatifs à l'eau. L'objectif serait de mieux illustrer les points forts et les capacités du Programme dans un récapitulatif comprenant la contribution de ses réseaux.

36. La Secrétaire du PHI a expliqué que les données présentées provenaient du Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats (SISTER), plate-forme interne utilisée par l'UNESCO pour l'établissement des rapports. SISTER ne comportait toutefois aucun espace dédié pour la saisie des données relatives aux centres de catégorie 2 et chaires relatifs à l'eau. Il conviendrait que les États membres de l'UNESCO demandent expressément aux services centraux de l'Organisation de créer une telle option. La Secrétaire du PHI a invité les États membres à contribuer entretemps à l'effort de compilation des

réalisations des centres de catégorie 2 et des chaires en envoyant directement ces informations au Secrétariat. Elle a noté que, dans le passé, les demandes adressées aux centres de catégorie 2 relatifs à l'eau afin d'obtenir de plus amples renseignements sur leurs activités avaient reçu très peu de réponses. Enfin, la Secrétaire du PHI a signalé que le Secrétariat avait préparé des brochures thématiques pour chacun des thèmes du PHI-VIII aux fins de la 39<sup>e</sup> session de la Conférence générale en novembre 2017.

37. Le Secrétariat a informé le Bureau qu'il avait créé un modèle de tableau au moyen duquel les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO pouvaient présenter les données concernant leurs activités et leurs produits. Une fois rempli, ce tableau fournirait au Secrétariat des informations essentielles pour l'établissement de ses rapports.

38. Le Président du PHI a remercié le Secrétariat de ses efforts pour mettre en œuvre le PHI-VIII et l'a félicité d'avoir obtenu d'importants résultats avec des ressources limitées.

39. Les membres du Bureau ont demandé au Secrétariat de concevoir une stratégie de communication novatrice qui permette de présenter les réalisations, les résultats et les messages clés de manière plus efficace, plus accessible et plus attrayante aux États membres et à la communauté des acteurs non techniques. Le Vice-Président pour le Groupe I a indiqué d'autre part qu'il serait préférable de disposer d'un rapport plus condensé sur la mise en œuvre du PHI décrivant clairement les réalisations, ainsi que l'important travail des centres de catégorie 2 et chaires relatifs à l'eau. Le Vice-Président pour le Groupe V(b) a souligné la nécessité d'une meilleure présentation des résultats. Le Président a suggéré de collaborer à cette fin avec le Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), étant donné l'expérience que ce dernier avait acquise à cet égard avec le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Il a en outre invité le Secrétariat à envisager des publications présentant sur papier glacé les grandes réalisations du PHI avec, au besoin, des renvois à des informations plus complètes.

40. La délégation de la Turquie a félicité le Secrétariat de ses avancées en dépit d'une difficile situation financière et a demandé que soit présenté aux États membres un exposé indiquant les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme du fait du plan d'urgence de 2017, et les régions les plus affectées.

41. Le Secrétariat a indiqué que cette information était déjà disponible dans le rapport du Comité des finances. Le Président a demandé en conclusion qu'une analyse exposant très clairement les conséquences des coupes budgétaires soit soumise aux États membres.

**Le Bureau a pris note du rapport et a félicité le Secrétariat d'avoir obtenu de grands résultats dans la mise en œuvre du PHI-VIII avec des ressources limitées. Le Bureau a demandé au Secrétariat :**

- (a) **de concevoir une stratégie de communication novatrice permettant de présenter les réalisations, les résultats et les messages clés de manière plus efficace, plus accessible et plus attrayante aux États membres et à la communauté des acteurs non techniques, et de consulter à cette fin le WWAP ;**
- (b) **de produire en vue du prochain Conseil des matériels attrayants afin d'informer les États membres des réalisations et des résultats du PHI ;**
- (c) **de rédiger un projet de lettre par laquelle le Bureau prierait les services centraux de l'UNESCO de créer dans SISTER un espace où les centres de catégorie 2 et les chaires pourraient faire rapport.**

## 4.2 Perspectives régionales concernant le PHI

42. Le Secrétariat a présenté son rapport sur les grandes activités menées dans chaque région.

43. Les membres du Bureau ont apporté des informations additionnelles sur les principales activités entreprises dans leur région. Le Vice-Président pour le Groupe IV a indiqué que le Comité directeur du PHI pour sa région s'était réuni en 2017 à Manille (Philippines), et avait décidé à cette occasion d'accueillir comme membre tout pays appartenant au Groupe de l'Asie et du Pacifique (ASPAC). Il était aussi convenu de prendre le nom de « Comité directeur du PHI pour l'ASPAC », en remplaçant les mots « l'Asie du Sud-Est et le Pacifique » par « l'Asie et le Pacifique ».

44. Le Président du PHI a signalé que la conférence des pays du Danube sur la prévision hydrologique mentionnée au paragraphe 86 du document de travail pertinent (PHI/Bur-LVI/X) comme relevant de la Région I, était en réalité un projet conjoint des Régions I et II.

45. Le Vice-Président pour le Groupe I a donné d'importants renseignements sur l'avancement des activités menées dans le cadre de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI). Il a fait état de certains efforts de collaboration entre cette initiative et la Stratégie relative au Danube pour la région de l'Union européenne visant à améliorer la recherche sur l'eau dans cette région. Il a indiqué aussi qu'à la suite de la 3<sup>e</sup> Conférence sur les grands fleuves du monde qui s'était tenue à Delhi (Inde) en avril 2017, le Ministère des affaires parlementaires de ce pays avait rencontré le Secrétariat de la WLRI pour discuter des possibilités de collaboration. À cet égard, il a indiqué que la Banque mondiale travaillait à plusieurs projets en Inde et qu'il existait des perspectives de collaboration qui seraient étudiées plus avant. Enfin, il a rendu compte de la réunion sur le thème « Eau et climat – Les grands fleuves du monde se rencontrent » qui s'était tenue à Rome en octobre 2017, et lors de laquelle la WLRI avait été reconnue comme une activité complémentaire. Il a souligné que c'était là un exemple de domaines où de plus amples efforts seraient souhaitables pour renforcer la visibilité des deux activités afin qu'elles conservent leur pertinence et soient mieux reconnues et pour explorer les possibilités de coopération entre elles. Il a noté également que cette information devrait figurer dans le rapport du Bureau du PHI, et qu'il s'engageait à la communiquer à cet effet au Secrétariat.

46. Le Vice-Président pour le Groupe V(b) a rendu compte de deux événements récents organisés en partenariat avec le Bureau de l'UNESCO au Caire. Le premier était le 4<sup>e</sup> Forum du Conseil arabe de l'eau, pendant lequel avaient été présentés six documents d'orientation sur les ressources en eau non traditionnelles. Le second était un atelier à Bahreïn, sur la recharge des nappes phréatiques.

47. Le Président a remercié le Secrétariat de son travail. Il lui a d'autre part recommandé d'élaborer une brochure concise pour chaque région, en notant la grande importance de ce type de matériel pour faire mieux connaître le PHI.

**Le Bureau a pris note des perspectives régionales concernant la mise en œuvre du Programme et a prié le Secrétariat d'élaborer une brochure concise et attrayante pour présenter les réalisations du PHI dans chaque région.**

## 4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la 22<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI

48. Le Président du Bureau du PHI a pris note du rapport et s'est félicité de l'application des résolutions adoptées à la 22<sup>e</sup> session du Conseil du PHI, en encourageant le Secrétariat à poursuivre ses efforts fructueux.

#### **4.4 Rapport sur la mise en œuvre des décisions adoptées à la 55<sup>e</sup> session du Bureau du PHI**

49. Après la présentation de ce sous-point par le Secrétariat, le Président a remercié ce dernier de son rapport, dans lequel il a salué une bonne pratique permettant de connaître les suites données aux travaux du Bureau.

50. Le Vice-Président pour le Groupe I s'est référé à la décision par laquelle le Bureau avait demandé au WWAP de remplacer une édition sur cinq du rapport thématique sur les ressources en eau (WWDR) par un rapport dressant un bilan exhaustif de l'état des ressources en eau douce au niveau mondial. Il a insisté sur le fait que le Bureau souhaitait par cette décision que le rapport thématique soit remplacé par un rapport exhaustif et non que le WWAP publie deux rapports. La question du coût additionnel ne devrait donc pas se poser, à moins que l'établissement d'un rapport exhaustif soit plus onéreux. Le Vice-Président pour le Groupe I s'est également dit préoccupé par l'absence d'une telle évaluation mondiale et a proposé d'explorer une autre voie et d'envisager le concours du vaste réseau de la Famille de l'eau de l'UNESCO.

51. Le Président, déclarant partager les vues de ses collègues, a rappelé l'historique de la création du WWAP et son mandat principal, ainsi que les trois premiers WWDR qui avaient été produits. Il a indiqué que la décision d'ONU-Eau de cesser de publier un rapport exhaustif au profit de rapports thématiques avait laissé un vide en matière d'évaluation périodique complète des ressources et était donc discutable. Il a demandé aux États membres de soutenir le WWAP par des contributions financières, mais aussi en nature, sous la forme de détachement d'experts.

52. Le Président a d'autre part informé le Bureau de ses efforts pour préparer un Mémoire d'accord portant sur la coopération avec le Programme *Sustainable Water Future*.

53. La Secrétaire a suggéré de présenter à l'avenir les décisions énumérées sous chaque point de l'ordre du jour de manière plus dynamique et stratégique (présentation axée sur les résultats). Le Président s'est déclaré satisfait du rapport.

**Le Bureau a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Secrétariat pour donner suite à ses décisions et a demandé au Secrétariat de rédiger un projet de lettre de la Directrice générale de l'UNESCO appelant l'attention du Président d'ONU-Eau sur la valeur ajoutée que représenterait la publication tous les cinq ans d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif se substituant au rapport thématique annuel (WWDR), selon la pratique instituée par la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/50/126) en 1996, à laquelle avaient donné suite le rapport [E/CN.17/1997/9](#) et les mesures ultérieures présentées dans le document [ACC/1998/18](#).**

#### **4.5 Rapport sur les initiatives phares du PHI**

54. Le Secrétariat a présenté les progrès accomplis dans l'évaluation des initiatives phares du PHI.

**Le Bureau a pris note en s'en félicitant des efforts du Secrétariat et a prié ce dernier de soumettre un projet de présentation des résultats de l'évaluation externe de l'ensemble des 15 programmes et initiatives phares du PHI à la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental.**

#### 4.6 PHI Système de réseau d'information sur l'eau (WINS)

55. Après une présentation du WINS, les membres du Bureau ont approuvé le mandat proposé pour son conseil consultatif, puis le Président a expliqué que le WINS était un outil gracieusement mis à la disposition du PHI, et que les États membres et les organisations pouvaient l'utiliser librement et/ou y contribuer en partageant des informations. Les contributeurs pouvaient en outre décider du niveau d'accessibilité (lecture et/ou téléchargement) des informations qu'ils partageaient. Le niveau d'accessibilité serait codé dans les métadonnées. Le Président a précisé que l'un des grands objectifs du WINS était d'offrir aux pays en développement la possibilité de stocker et partager leurs connaissances. Cela aiderait aussi à combler le fossé entre le Nord et le Sud sur le plan de l'accès aux connaissances.

56. L'observateur du Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire, situé en Allemagne, a indiqué que ce centre de catégorie 2 coordonnait les activités du Réseau terrestre mondial – Hydrologie (GTN-H). Il était important, a-t-il souligné, de créer des synergies entre les différentes plates-formes. À cet effet, le PHI-WINS serait présenté au sommet du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) en mai 2018. Les États membres ont été par ailleurs encouragés à mener un travail de sensibilisation à travers leurs délégations auprès des Nations Unies à New York.

57. Le Vice-Président pour le Groupe IV a offert de partager des informations relatives au Catalogue des cours d'eau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique sur le réseau WINS et a demandé l'accès à cette plate-forme. Le Secrétariat a proposé d'organiser une réunion pour discuter plus avant de cette possibilité et de créer dans WINS un groupe sur les catalogues de cours d'eau.

58. Le Secrétariat a informé le Bureau que, lors de la réunion du comité consultatif du mécanisme HydroHub de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui s'était tenue à Genève, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'OMM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO avaient clarifié le champ de leur base de données respectives dans le domaine de l'eau. Reconnaisant leurs différences sur des points de convergence, elles étaient convenues de réaliser ensemble une affiche expliquant le champ de chaque base de données. Cette affiche serait présentée à la Conférence mondiale sur les services hydrologiques organisée par l'OMM du 7 au 9 mai 2018 à Genève (Suisse).

59. Le Secrétariat a indiqué que, puisque le WINS avait été lancé postérieurement à la 22<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI, cette plate-forme ferait l'objet d'une présentation détaillée à sa 23<sup>e</sup> session. Un rapport complet sur le WINS serait également distribué aux États membres avant la tenue de cette session.

**Le Bureau a félicité le Secrétariat des progrès accomplis en ce qui concerne le PHI-WINS, a approuvé le mandat de son conseil consultatif et a demandé qu'un rapport détaillé soit présenté à la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental.**

#### 4.7 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO

60. Le Secrétariat du PHI a présenté le point relatif à la coopération du PHI avec d'autres programmes de l'UNESCO. Le Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), M. Vladimir Ryabinin, a exposé au Bureau les actions de la COI relatives à l'eau douce et les domaines de coopération avec le PHI. Une brève note écrite de Mme Ângela Melo, Directrice pour les politiques et les programmes, représentant le Programme Gestion des transformations sociales (MOST), a été communiquée aux membres du Bureau.



61. Le Bureau a pris note en s'en félicitant de la coopération entre le PHI et d'autres programmes de l'UNESCO. Le Président a souligné l'importance de la coopération entre le PHI et le Programme Gestion des transformations sociales (MOST) de l'UNESCO.

#### **4.8 Planification stratégique de la 9<sup>e</sup> phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)**

62. Après avoir présenté ce sous-point, la Secrétaire du PHI a invité les membres du Bureau à désigner de jeunes experts originaires de leurs régions pour participer aux travaux de l'Équipe spéciale du PHI-IX, et à donner leur approbation de principe au projet de mandat qui leur était présenté.

63. Le Président a expliqué que l'Équipe spéciale du PHI-IX aurait à identifier un nombre minimum de questions communes à un nombre maximum d'États membres. Un projet de liste des priorités serait ensuite approuvé par voie électronique par les membres du Bureau avant d'être présenté au Conseil. L'Équipe spéciale de PHI-IX devrait faire participer au processus un spécialiste – de préférence un jeune expert – par région, ainsi que des associations scientifiques.

64. L'observatrice de la délégation de la Turquie a fait observer que, le PHI étant un programme intergouvernemental, il convenait que le processus d'élaboration de PHI-IX soit ouvert à l'ensemble de ses États membres. Le Président a répondu que la préparation d'une phase du PHI était un travail de longue haleine, nécessitant au moins trois à quatre tours de consultations avant d'aboutir à consensus. La Secrétaire du PHI a ajouté que le processus de consultation serait étendu à d'autres organismes des Nations Unies, la totalité des comités nationaux du PHI et des points focaux, ainsi que les centres de catégorie 2 et les chaires relatifs à l'eau, mais que les décisions finales sur la teneur du document de stratégie seraient prises par le Conseil du PHI.

#### **Le Bureau :**

- (a) **a approuvé le mandat de l'Équipe spéciale du PHI-IX et désignera de préférence pour en faire partie de jeunes experts originaires des différentes régions ;**
- (b) **a demandé au Secrétariat d'établir le calendrier des travaux de l'Équipe spéciale et de faciliter ces travaux.**

### **5. LA FAMILLE DE L'EAU DE L'UNESCO ([PHI/Bur-LVI/8](#))**

#### **5.1 Situation et fonctionnement de la famille de l'eau de l'UNESCO**

65. Le Secrétariat a présenté la situation et le fonctionnement de la famille de l'eau de l'UNESCO, faisant l'objet du document [PHI/Bur-LVI/8](#) et a rappelé, en particulier, le rapport de l'audit des 115 centres de catégorie 2 que comptait alors l'UNESCO, réalisé en 2017 par le Service d'évaluation et d'audit, rapport qui avait débouché sur l'établissement d'un groupe de travail intersectoriel, présidé au moment de la réunion par le Secrétariat du PHI. Le groupe de travail avait tenu jusque-là trois réunions, et présenterait à la 204<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, en avril 2018, un document proposant une nouvelle stratégie révisée et des mesures pour résoudre la situation des centres de catégorie 2 non conformes à cette stratégie.

66. Pour donner suite à la décision prise par le Bureau l'année précédente, le Secrétariat avait entrepris un travail d'inventaire et lancé deux consultations, l'une auprès de toutes les délégations permanentes concernées par des centres de catégorie 2 non conformes, et l'autre auprès de la totalité des centres de catégorie 2 et des chaires, pour obtenir des informations sur leur situation financière. Comme indiqué dans le document pertinent présenté au Bureau, ces deux consultations n'avaient livré que très peu de réponses.



67. Le Secrétariat a présenté un exemple de tableau d'inventaire comparant la situation des centres du point de vue de leur gouvernance et de leurs activités. Il s'agissait de mettre en évidence le fait que bon nombre de centres de catégorie 2, bien que non conformes à la stratégie de l'UNESCO sur le plan de la gouvernance (accord non signé, non entré en vigueur ou ayant expiré), étaient actifs et opérationnels au regard du PHI, comme en attestait d'importants succès.

68. Le Président du PHI a noté que le processus d'inventaire des objectifs, des mesures à prendre et des contributions des centres de catégorie 2 tel que présenté par le Secrétariat était un bon point de départ et a souligné l'importance de ces centres. Concernant le faible taux de réponses des centres de catégorie 2 et des chaires aux demandes d'informations du Secrétariat sur leur situation financière et de leurs contributions au PHI, il a suggéré que cela s'expliquait sans doute par des difficultés et problèmes divers aux niveaux des gouvernements.

69. Le Vice-Président pour le Groupe IV a approuvé l'exercice d'inventaire et proposé que le Secrétariat envoie le tableau à tous les centres de catégorie 2 en leur demandant de les compléter avec les données voulues, concernant notamment les principaux succès obtenus. Le Vice-Président pour le Groupe I a dit qu'il était nécessaire de trouver une solution pour les centres de catégorie 2 non fonctionnels.

70. Le Vice-Président pour le Groupe V(b) a indiqué que la rédaction de l'accord relatif à un centre de catégorie 2 en Égypte se heurtait à certaines difficultés, et que celles-ci se situaient au niveau gouvernemental, alors même que ce centre de catégorie 2 était en activité.

71. Le Président a souligné que le réseau du PHI comprenait 37 centres de catégorie 2 sur un total de 127 reconnus par l'UNESCO (selon le dernier décompte fait à la 39<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2017), et qu'il était donc important pour le PHI de mieux gérer les centres qui lui étaient associés. Il a déclaré aussi que les centres fonctionnels et leurs contributions à l'UNESCO devraient être mieux reconnus, mais que des clauses d'extinction n'en étaient pas moins nécessaires et devaient être appliquées lorsque des centres n'atteignaient pas leurs objectifs. L'existence d'un certain nombre de centres dysfonctionnels pouvait avoir des effets négatifs sur l'image et le fonctionnement du PHI. Le Président a demandé qu'un inventaire complet soit soumis au Conseil du PHI à sa 23<sup>e</sup> session, de manière qu'il puisse déterminer les raisons des performances insuffisantes de certains centres.

72. L'observateur de l'Allemagne a déclaré que l'accord type qui figurait dans la stratégie concernant les centres de catégorie 2 contenait déjà une clause autorisant expressément la dénonciation unilatérale de l'accord dans certaines conditions. Il a toutefois fait observer que, même si cela était possible, cette clause risquait dans la plupart des cas de ne pas être appliquée pour des raisons politiques.

73. Le Directeur du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) a informé le Bureau que le Gouvernement néerlandais avait reconfirmé son soutien au centre pour cinq années supplémentaires. L'accord prorogé approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO stipulait que les États membres pouvaient exprimer leur souhait d'être représentés au Conseil d'administration de l'IGRAC afin de contribuer de manière significative aux activités du Centre. À cet égard, l'intervenant a demandé aux membres du Bureau de déterminer quels directeurs d'autres centres de catégorie 2 situés dans leurs régions respectives souhaiteraient participer et contribuer au Conseil d'administration de l'IGRAC. Le Bureau a pris note de cette demande et a décidé de prendre des mesures pour y donner suite.

74. Le Président a rappelé que le PHI avait dans le passé vigoureusement soutenu l'établissement de centres de catégorie 2, en particulier dans les années 1990. Il a réaffirmé

l'espoir du Bureau d'améliorer le travail en réseau entre les centres de catégorie 2, étant donné qu'une telle coopération resserrée en accroîtrait l'efficacité et l'utilité.

75. Le Secrétariat a apporté les réponses suivantes aux différentes questions et observations :

- Il importait de résoudre les problèmes constatés dans la gestion des centres de catégorie 2. C'est ensuite seulement que devraient être prises en considération les propositions de création de nouveaux centres de catégorie 2. En théorie, l'accord entre un centre de catégorie 2 qui a été approuvé par la Conférence générale et l'UNESCO pourrait être conclu dans les jours qui suivent cette approbation (le projet d'accord devant avoir été finalisé avant d'être soumis au Conseil exécutif et à la Conférence générale). Dans la réalité, de nombreux États membres continuaient de négocier le texte de l'accord longtemps après l'approbation de la proposition de création par la Conférence générale.
- S'agissant de l'inclusion d'une clause d'extinction, ou de dénonciation, le Secrétariat n'avait connaissance que d'un seul cas de gouvernement ayant demandé la fermeture d'un centre de catégorie 2 (le RCUM-LAC en Colombie). Le Secrétariat a ajouté qu'il ne lui appartenait pas de prendre des décisions concernant les fermetures et dénonciations.
- Le Secrétariat a répété que la communication avec les centres de catégorie 2 et chaires relatifs à l'eau laissait en effet à désirer. C'était un problème d'information et de communication, mais la famille de l'eau était très étendue, de sorte que la tâche était considérable par rapport à l'effectif actuel du Secrétariat.

76. Le Vice-Président pour le Groupe I a suggéré que le Secrétariat s'attache à définir des critères concrets pour la création de centres de catégorie 2 et que les clauses d'extinction soient examinées en conséquence.

77. L'observateur de l'Allemagne a rappelé au Bureau que la Chine avait proposé en 2016 l'établissement d'une plate-forme commune à l'ensemble des centres de catégorie 2 et des chaires. Le Bureau a répondu qu'il pourrait exister des possibilités de sous-traiter la gestion et la coordination des centres de catégorie 2 et que le Secrétariat devrait les étudier.

78. Un consensus s'est dégagé sur plusieurs points, que le Président a traduit en énonçant les deux mesures principales suivantes :

- L'exercice d'inventaire était très important et devait être mené à bien par le Secrétariat.
- Entretemps, il pourrait être rédigé une note conceptuelle contenant des recommandations concrètes sur la manière dont le Secrétariat proposerait des solutions au problème posé par les centres de catégorie 2, et communiquerait en termes clairs sur les différentes questions, selon une approche graduelle.

79. Le Président a ajouté que le Secrétariat était le mieux à même d'évaluer le besoin de nouveaux centres de catégorie 2, étant en possession de tous les éléments d'information utiles.

80. L'observateur de la Turquie a appuyé ces suggestions et estimé lui aussi que des recommandations devraient être présentées au Conseil exécutif de l'UNESCO concernant les futures mesures à prendre au sujet des centres de catégorie 2. Il a également suggéré de procéder à un bilan de la situation des chaires, dont le réseau soulevait des problèmes de gestion et de coordination similaires.

81. Le Secrétariat a répondu qu'il avait déjà accompli un gros travail sur la question des centres de catégorie 2. Ce travail avait abouti à l'attribution au PHI de la présidence du groupe de travail sur les centres de catégorie 2. Il a été d'autre part suggéré que, dans le cas où un inventaire des chaires serait entrepris, les États membres envisagent de détacher du personnel auprès de la Division des sciences de l'eau et que l'UNESCO alloue à celle-ci des ressources additionnelles.

82. Le Secrétariat a conclu sur ce dernier point en évoquant un moratoire sur l'approbation de nouvelles propositions de centres de catégorie 2 jusqu'à la session suivante de la Conférence générale en 2019, ce qui laisserait du temps pour résoudre les problèmes en suspens. L'idée avait été proposée par le groupe de travail, initialement envisagée, mais finalement non appliquée par les services centraux de l'UNESCO. Le groupe de travail travaillait à une nouvelle stratégie pour les centres de catégorie 2, qui avait été proposée comme une mesure concrète dans le document qui allait être soumis au Conseil exécutif à sa 204<sup>e</sup> session, en avril 2018.

83. M. Pietro Teatini, Vice-Président du groupe de travail de l'UNESCO sur l'affaissement des sols, a présenté une proposition d'initiative dans ce domaine. Le Bureau a félicité M. Teatini et son groupe de travail du travail accompli. La représentante de la Turquie a demandé que soit présentée une étude de faisabilité explorant les incidences de cette initiative pour le Secrétariat et qu'il soit tenu compte des conclusions de l'évaluation des initiatives phares du PHI.

**Le Bureau a décidé que le Secrétariat devrait :**

- (a) **faire rapport sur les travaux du groupe de travail intersectoriel sur les centres de catégorie 2 dans un document de référence, à soumettre au Conseil intergouvernemental du PHI à sa 23<sup>e</sup> session, qui contiendra une note conceptuelle décrivant une approche graduelle, selon des critères spécifiques ;**
- (b) **poursuivre son travail d'inventaire des centres de catégorie 2 et en présenter les résultats à la session suivante du Conseil du PHI. Cet exercice devrait comprendre une comparaison de la situation des centres du point de vue de leur gouvernance et de leurs activités, établie à l'aide du tableau élaboré par le Secrétariat, et inclure dans cet inventaire un renvoi au site Web des centres de catégorie 2.**

**Le Bureau a décidé que le groupe de travail sur l'affaissement des sols procède à une étude de faisabilité examinant les incidences pour le Secrétariat de l'initiative sur l'affaissement des sols proposée et la présente en même temps que sa proposition d'initiative au Conseil intergouvernemental à sa 23<sup>e</sup> session.**

**Le Bureau a félicité le Secrétariat de son excellent travail concernant l'inventaire des centres de catégorie 2.**

## **5.2 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)**

84. Le coordonnateur du WWAP a présenté l'édition 2018 du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) et a informé le Bureau de l'état d'avancement du travail de préparation du contenu de l'édition 2019.

85. Le Bureau s'est déclaré pleinement satisfait de ce rapport phare. Néanmoins, se référant à sa discussion de la veille, il a insisté sur l'importance d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif qui remplacerait le rapport thématique annuel tous les quatre ou cinq ans. Le coordonnateur du WWAP a souscrit à cette idée mais signalé que les moyens

financiers disponibles ne seraient pas suffisants pour le produire. De plus, ONU-Eau avait déjà arrêté les thèmes du Rapport jusqu'en 2020.

86. Le coordonnateur a fait observer en outre que le thème retenu pour chaque rapport annuel correspondait à celui de la campagne dont faisait l'objet la Journée mondiale de l'eau et décidait de la teneur des discussions menées tout au long de l'année sur la plate-forme dédiée.

87. L'observatrice de la délégation de la Turquie et le Vice-Président pour le Groupe I ont demandé que des informations détaillées sur le financement du WWAP et sur ses activités soient présentées au Conseil de façon que celui-ci détermine si le budget disponible était suffisant pour produire le rapport et s'il était nécessaire de lever des fonds pour mettre en œuvre des activités additionnelles. La représentante de la Turquie a relevé l'importance de la transparence financière et souhaité des éclaircissements concernant le mécanisme de sélection et de préparation du contenu des publications, telles que le rapport récemment publié sur la migration et ses liens avec la rareté de l'eau, l'égalité des genres et l'emploi des jeunes, en se demandant si les États membres concernés avaient été consultés au cours du processus de préparation.

88. Le Président a dit qu'il importait que le WWAP vienne compléter les activités du PHI, comme c'était sa vocation depuis sa création.

89. L'observateur de la délégation des Pays-Bas a noté la nécessité d'améliorer la visibilité du WWAP à l'échelon national.

90. Le Bureau a prié le WWAP de soumettre au Conseil intergouvernemental du PHI une note d'information sur l'ensemble de ses activités et sur sa situation financière. Le Président a proposé que les États membres s'appuient sur cette information pour décider de leur contribution au partenariat multidonateurs nouvellement établi par le WWAP en vue de l'élaboration d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif et d'autres produits en ligne pertinents dans le cadre du mémorandum d'accord relatif au WWAP signé entre l'UNESCO et le Gouvernement italien. Le Président a souligné le rôle précieux du WWAP dans la production du WWDR et a réitéré son appel aux États membres pour qu'ils soutiennent le secrétariat du WWAP par des contributions financières ou en nature (sous la forme par exemple de détachements d'experts). Le Bureau a prié le PHI d'informer la Directrice générale de l'UNESCO, afin que celle-ci appelle l'attention du Président d'ONU-Eau sur l'intérêt de la publication périodique d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif.

**Le Bureau :**

- (a) **a pris note de l'exposé du WWAP et a demandé au Secrétariat de rédiger un projet de lettre de la Directrice générale de l'UNESCO au Président d'ONU-Eau appelant l'attention de ce dernier sur l'intérêt de la publication tous les cinq ans d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif, comme précisé dans la décision relative au paragraphe 53 (voir supra) ;**
- (b) **a prié le Coordonnateur du WWAP de présenter au Conseil du PHI un document d'information décrivant dans le détail les activités en cours de mise en œuvre et les ressources financières qu'elles nécessitent.**

## 6. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ([PHI/Bur-LVI/9](#))

### 6.1 Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions relatives à l'eau douce

91. Le Secrétariat a présenté les évolutions récentes concernant la coopération avec le système des Nations Unies sur les questions relatives à l'eau douce. Le Vice-Président pour le Groupe I a souligné l'importance de la coopération entre les principaux acteurs des différentes disciplines scientifiques et professions se rapportant à l'eau douce. Le Président a insisté en conclusion sur la coopération active du PHI au sein du système des Nations Unies et au niveau international et a encouragé le Programme à intensifier encore ses efforts.

### 6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales

92. Le Secrétariat a présenté les évolutions récentes en matière de coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

93. Ayant à l'esprit l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) et la Conférence internationale sur l'avenir des grands fleuves (tenue à Delhi au début de 2017 – voir *supra* le sous-point 4.2), le Vice-Président pour le Groupe I a évoqué la collaboration entre le PHI et l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et environnementales (AIRH), l'Association mondiale pour la recherche sur la sédimentation et l'érosion (WASER), et l'Association internationale des géomorphologues (IAGM). Le Vice-Président pour le Groupe I a également commenté les précieuses possibilités de coopération créées par la solide collaboration entre le PHI et les organisations susmentionnées. Il a informé les membres du Bureau que la prochaine conférence se tiendrait à Moscou au début de 2020.

94. Le représentant de l'AISH, qui représentait aussi l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), a rappelé les initiatives conjointes UNESCO/AISH, et les contributions que chacune des deux organisations apportait aux activités de l'autre. Il a évoqué la collaboration de longue date entre le PHI et l'AISH et a invité le Programme à contribuer activement à la prochaine Assemblée de l'UGGI à Montréal (Canada) en juin 2018. Il a également rappelé aux membres du Bureau que l'AISH fêterait son centième anniversaire en 2020. Notant que l'Association comptait parmi les organisations fondatrices du PHI, le Président a invité ce dernier à prendre une part active aux célébrations de cet anniversaire.

95. Le Président a souligné en conclusion la coopération active du PHI aux niveaux intergouvernemental et non gouvernemental, et a encouragé le Programme à intensifier encore ces efforts en faisant fond sur les activités susmentionnées.

**Les membres du Bureau ont pris note de la coopération du PHI avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.**

### **6.3 Contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau**

96. Les membres du Bureau ont pris note du rapport relatif au sous-point 6.3 de l'ordre du jour et ont relevé l'apport technique important du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), y compris la précieuse contribution des centres de catégorie 2, et ils se sont félicités du concours apporté par le PHI à la diffusion et à la traduction de cette publication.

**Les membres du Bureau ont pris note de la contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.**

### **6.4 Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux**

97. Le Secrétariat a présenté la contribution du PHI à de grands événements internationaux. Le Vice-Président pour le Groupe I s'est déclaré satisfait du travail accompli par le PHI pour la préparation du 8<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, qui se tiendrait du 18 au 23 mars 2018 à Brasilia (Brésil), et de la participation du Programme à cet événement. Il a appelé les centres de catégorie 2 et chaires relatifs à l'eau à coordonner leurs efforts avec le Secrétariat du PHI pendant le 8<sup>e</sup> Forum.

98. Le Président du PHI a informé le Bureau du processus de préparation politique du 8<sup>e</sup> Forum, dont une réunion ministérielle organisée à l'UNESCO fin février 2018 par le Brésil en sa qualité de pays hôte et le Conseil mondial de l'eau. Il a ajouté que ce processus politique comprendrait la présentation du rapport du Groupe de haut niveau sur l'eau au cours du 8<sup>e</sup> Forum, suivie par un forum des ministres, un forum des parlementaires et un forum des maires.

99. Le Délégué des Pays-Bas a demandé des informations concernant les feuilles de route mises en œuvre par le PHI sur la base du précédent Forum mondial de l'eau. Le Secrétariat du PHI a expliqué à ce sujet qu'un certain nombre de thèmes du 7<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau n'étaient pas repris pour le 8<sup>e</sup> Forum.

100. La Secrétaire du PHI a demandé aux membres du Bureau, aux centres de catégorie 2, aux chaires et aux comités nationaux du PHI de fournir des renseignements concernant leurs contributions au Forum mondial de l'eau, en vue de leur communication aux États membres lors d'une éventuelle séance d'information et de la prochaine session du Conseil exécutif de l'UNESCO.

101. Le Président du PHI a demandé que la stratégie de communication pour le 8<sup>e</sup> Forum comprenne la création d'une page Web dédiée et la diffusion sur celle-ci d'un bulletin quotidien de l'UNESCO sur les événements intéressant la famille de l'eau de l'UNESCO. Le Secrétariat du PHI a répondu que la stratégie de communication se conformerait à la politique et à la pratique de l'UNESCO concernant les grands événements.

102. Le Président a remercié le Secrétariat de ses initiatives visant à faciliter le processus de préparation du 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, qui se tiendrait au Sénégal en 2021.

**Le Bureau a pris note en s'en félicitant de la contribution du PHI à de grands événements internationaux.**

## **7. ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ([PHI/Bur-LVI/10](#))**

### **7.1 Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur de l'ODD 6.5.2 (Coopération transfrontalière)**

103. Le Secrétariat a brièvement passé en revue les mesures prises par le PHI aux fins de la mise en œuvre et du suivi de l'ODD 6, et apporté des précisions sur les activités menées dans le cadre de la présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2 relatif à la cible 6.5, ainsi que sur les plans établis par le PHI pour la période biennale 2018-2019 en vue de soutenir les États membres dans cet exercice. Il a été indiqué que 106 pays, sur les 153 ayant des ressources en eau communes, avaient fourni des données et des renseignements et que l'indicateur était déjà validé pour 60 rapports. Pour en tirer les leçons et mieux appuyer les pays, des réunions techniques sous-régionales et thématiques seraient organisées au cours du biennium 2018-2019 et les 153 pays seraient tous invités à se réunir au Siège de l'UNESCO à la fin du premier semestre de 2019 afin de partager leur expérience, discuter des obstacles rencontrés et dresser des plans pour les prochaines étapes de la mise en œuvre des ODD. M. Alistair Rieu-Clarke, en sa qualité de représentant de la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU), organisme coresponsable, a donné des détails sur le processus de la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux, son mécanisme d'établissement de rapports et sa contribution potentielle au suivi de l'indicateur 6.5.2.

104. L'observatrice de la Turquie a dit profondément regretter la manière dont le suivi de l'indicateur de l'ODD 6.5.2 avait été mené jusque-là, en relevant l'absence de véritable processus inclusif qui aurait permis la participation de tous les États membres des Nations Unies. Elle a estimé que c'était une erreur à éviter que d'amalgamer le mécanisme de présentation de rapports au titre de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU et la mise en œuvre des ODD adoptés par les Nations Unies, qui relevaient de deux processus intergouvernementaux distincts et extrêmement différents. Elle a ensuite exprimé son soutien aux actions que le Secrétariat du PHI prévoyait d'organiser au cours de la période biennale 2018-2019 pour renforcer la coopération avec les pays et prendre la tête d'un processus plus inclusif. Les observateurs des Pays-Bas et de l'Allemagne ont jugé important de poursuivre la collaboration entre la CEE-ONU et l'UNESCO.

105. La Secrétaire du PHI a souligné la nécessité d'approfondir la coopération avec les organisations responsables d'autres cibles de l'ODD. Elle a insisté aussi sur le fait que le PHI, en tant qu'entité coresponsable de l'ODD 6, devrait examiner de concert avec ONU-Eau et d'autres organismes la possibilité de contribuer davantage à la réalisation d'autres cibles de cet ODD. Elle a indiqué en particulier que le PHI était prêt à contribuer utilement au processus en tant que coresponsable de l'indicateur 6.3.2, « Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne », dans le cadre de son travail sur la qualité et de son portail sur la qualité de l'eau dans le monde, de l'indicateur 6.4.2, « Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles », à travers les activités du WWAP et la publication d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif, et de la cible 6.6, « Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs », dans le cadre du travail sur les eaux souterraines et sur la base des données disponibles sur le portail du PHI consacré à la qualité de l'eau dans le monde, et en mettant au point un nouvel indicateur sur l'éducation et la formation relatives à l'eau (cible 6.a).

106. En réponse à une question du représentant des Pays-Bas au sujet de la cible 11.5, le Secrétariat a fourni des précisions sur la coordination avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et ajouté que le PHI avait fourni des services d'alerte précoce aux épisodes de sécheresse et de prévision climatique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique subsaharienne.

107. Le Président du PHI a reconnu le besoin d'indicateurs d'ODD plus significatifs et indiqué que les échanges de vues au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDGs) se poursuivaient.

**Le Bureau a pris note :**

- (a) **des réalisations et des échecs de la première phase de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2, ainsi que du plan d'action pour 2018-2019 présenté par le Secrétariat du PHI en vue d'améliorer la coopération avec les États membres et entre eux, et a demandé l'organisation de réunions régionales et thématiques pour discuter du processus, du formulaire et de la méthode de collecte de données, qui seraient suivies par une réunion mondiale au Siège de l'UNESCO, renouvelant ainsi la demande qu'il avait déjà formulée à sa 55<sup>e</sup> session ;**
- (b) **des conclusions du débat sur la capacité du PHI de devenir coresponsable d'indicateurs additionnels, et a demandé au Secrétariat de rédiger une note conceptuelle ainsi qu'une lettre à envoyer aux comités nationaux et points focaux du PHI, pour solliciter leur appui aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à New York.**

## **7.2 PHI-WINS**

108. Ce sous-point a fait l'objet d'un rapport détaillé au titre du sous-point 4.6.

## **7.3 Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6**

109. Le Coordonnateur du WWAP a présenté les progrès accomplis dans la production du rapport de synthèse des Nations Unies sur l'ODD 6.

110. Les membres du Bureau ont exprimé leur soutien au Rapport et salué les progrès récemment accomplis dans sa compilation ainsi que le fort impact politique et stratégique que l'on en attendait. Ils ont jugé important que le rapport de synthèse se fonde à l'avenir sur un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif.

111. Le Coordonnateur du WWAP a précisé en outre au Bureau que le rapport de synthèse traitait aussi des catastrophes liées à l'eau et du changement climatique. La Secrétaire du PHI a souligné que, au vu des premiers résultats livrés par le rapport de synthèse, il serait possible à l'avenir d'améliorer certaines valeurs de l'indicateur (de façon qu'elles soient plus détaillées et plus réalistes) si l'on tenait compte d'autres données. Elle a noté que le PHI pourrait jouer un rôle essentiel à cet égard (en fournissant par exemple des estimations relatives à la rareté de l'eau).

**Le Bureau a pris note en s'en félicitant du rapport de synthèse sur l'ODD 6.**



## **8. MESURES PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA 23<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI (IGC-23)**

### **8.1 Validation de l'ordre du jour provisoire du 23<sup>e</sup> Conseil intergouvernemental du PHI**

**Le Bureau a approuvé l'ordre du jour provisoire proposé.**

### **8.2 13<sup>e</sup> Colloque Kovacs**

112. Le Bureau du PHI a décidé d'organiser un forum sur l'interface sciences-politiques plutôt qu'un colloque Kovacs durant la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI. Le Bureau a proposé le thème « Interaction des sciences de l'eau et des politiques à l'ère des changements planétaires ». Le forum portera sur l'interface sciences-politiques et comprendra une ou plusieurs table(s) ronde(s) ministérielle(s). Le volet consacré à l'interface sciences-politiques sera organisé en coopération avec l'AISH et d'autres partenaires.

**Le Bureau a demandé au Secrétariat d'organiser, en coopération avec l'AISH et d'autres partenaires, un forum sur le thème « Interaction des sciences de l'eau et des politiques à l'ère des changements planétaires », plutôt qu'un Colloque Kovacs, lors de la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental.**

### **8.3 Autres points en rapport avec le Conseil**

113. À l'invitation du Secrétariat, le photjournaliste Franck Vogel a présenté des clichés des grands fleuves du monde, illustrant aussi les tensions dans les bassins fluviaux. Il a proposé que pendant la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI, ils fassent l'objet d'une exposition photographique présentée sur les grilles extérieures du Siège de l'UNESCO.

114. Le Bureau a exprimé son vif intérêt pour cette exposition, jugeant que celle-ci pourrait conférer une importante visibilité au PHI et à la réunion du Conseil et sensibiliser le grand public aux questions relatives à l'eau. L'observatrice de la Turquie a demandé au Bureau de choisir les images avec soin et de privilégier les messages positifs, ayant l'agrément des États membres concernés. Le Vice-Président pour le Groupe I a souligné l'intention positive de l'exposition et recommandé de se conformer aux règles et procédures d'usage à l'UNESCO pour l'organisation de ce type d'événements.

**Le Bureau a suggéré que le Secrétariat poursuive l'organisation de l'exposition proposée en étroite collaboration avec les services compétents de l'UNESCO et les États membres.**

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

115. Le Président du PHI a demandé au Secrétariat où en était le projet de publication d'une « Histoire de l'eau et de l'humanité ». Le Secrétariat a indiqué que l'ouvrage avait obtenu l'aval du Comité des publications à l'automne 2017 et que le travail allait reprendre en vue d'une publication en 2018.

## **10. ADOPTION DU RAPPORT**

116. Le Bureau et les observateurs ont examiné et commenté le projet de rapport. Le Bureau a ensuite adopté une version révisée du rapport, tenant compte des observations formulées par ses membres.

## **11. CLÔTURE DE LA SESSION**

117. Le Président a prononcé la clôture de la 56<sup>e</sup> session du Bureau du PHI le 22 février 2018 à 13 h 00.

## ANNEXE I

### DÉCISIONS

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 3.2 (paragraphe 16)	<p>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) de s'assurer que les lettres d'invitation à la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI soulignent l'importance de la présence de décideurs dans les délégations de représentants ;</li><li>(b) d'organiser une séance politique de niveau ministériel et une séance ouverte (portes ouvertes) à l'intention des délégations permanentes pendant la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental ;</li><li>(c) d'établir, pour distribution aux délégations permanentes, une note d'information soulignant que le PHI est le seul organisme intergouvernemental du système des Nations Unies consacré aux sciences de l'eau, et expliquant le caractère intergouvernemental du PHI et le rôle qu'il pouvait jouer dans le cadre de la nouvelle architecture globale de l'eau ;</li><li>(d) d'organiser une réunion d'information des États membres de l'UNESCO afin qu'ils soient mieux au fait de la contribution du PHI à l'élaboration des politiques et à la prise de décision ;</li><li>(e) après discussion avec les présidents des Groupes régionaux, de participer à leurs réunions et d'y présenter le travail et le rôle potentiel du PHI dans une nouvelle architecture globale de l'eau ;</li><li>(f) de participer aux réunions régionales du PHI pour aider à faire connaître les messages et le rôle du PHI.</li></ul> <p>Les membres du Bureau se sont engagés à informer les représentants du PHI dans leur région des discussions concernant l'architecture globale de l'eau et de la nécessité d'appuyer les efforts pour accroître la visibilité du Programme.</p>

<b>Numéro de sous-point et de paragraphe</b>	<b>Décision prise/actions requises</b>
Sous-point 3.3 (paragraphe 25)	<p>Le Bureau a décidé d'établir un groupe de travail informel composé des délégations permanentes de ses États membres, qui consulteront leurs Groupes régionaux respectifs au cours du processus.</p> <p>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) de faciliter les travaux d'un groupe de travail informel chargé d'établir un projet de statuts et de règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI harmonisé avec les recommandations pertinentes du Groupe à composition limitée sur la gouvernance, en prenant également en considération les propositions reçues jusque-là des États membres, les consultations tenues au cours de précédentes sessions du Bureau et du Conseil et les différentes enquêtes réalisées par le Secrétariat, afin qu'un projet de version révisée soit soumis, pour examen et décision, au Conseil intergouvernemental du PHI à sa 23<sup>e</sup> session ;</li> <li>(b) de rédiger, pour décision par le Conseil, une note conceptuelle analysant les avantages et les inconvénients de la nouvelle formulation proposée du nom du PHI, y compris ses incidences juridiques.</li> </ul>
Sous-point 3.5 (paragraphe 30)	<p>Le Bureau a pris note du rapport du Comité des finances du PHI et encourage les Comités nationaux et leurs partenaires à renforcer encore leur soutien financier au PHI dans leur région.</p>
Sous-point 3.6 (paragraphe 33)	<p>Le Bureau a demandé au Secrétariat d'établir une feuille de route relative à la communication pour examen et discussion par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa session suivante.</p>
Sous-point 4.1 (paragraphe 41)	<p>Le Bureau a pris note du rapport et a félicité le Secrétariat d'avoir obtenu de grands résultats dans la mise en œuvre du PHI-VIII avec des ressources limitées. Le Bureau a demandé au Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) de concevoir une stratégie de communication novatrice permettant de présenter les réalisations, les résultats et les messages clés de manière plus efficace, plus accessible et plus attrayante aux États membres et à la communauté des acteurs non techniques, et de consulter à cette fin le WWAP ;</li> <li>(b) de produire en vue du prochain Conseil des matériels attrayants afin d'informer les États membres des réalisations et des résultats du PHI ;</li> <li>(c) de rédiger un projet de lettre par laquelle le Bureau prierait les services centraux de l'UNESCO de créer dans SISTER un espace où les centres de catégorie 2 et les chaires pourraient faire rapport.</li> </ul>
Sous-point 4.2 (paragraphe 47)	<p>Le Bureau a pris note des perspectives régionales concernant la mise en œuvre du Programme et a prié le Secrétariat d'élaborer une brochure concise et attrayante pour présenter les réalisations du PHI dans chaque région.</p>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 4.4 (paragraphe 53)	Le Bureau a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Secrétariat pour donner suite à ses décisions et a demandé au Secrétariat de rédiger un projet de lettre de la Directrice générale de l'UNESCO appelant l'attention du Président d'ONU-Eau sur la valeur ajoutée que représenterait la publication tous les cinq ans d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif se substituant au rapport thématique annuel (WWDR), selon la pratique instituée par la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies ( <a href="#">A/RES/50/126</a> ) en 1996, à laquelle avaient donné suite le rapport <a href="#">E/CN.17/1997/9</a> et les mesures ultérieures présentées dans le document <a href="#">ACC/1998/18</a> .
Sous-point 4.5 (paragraphe 54)	Le Bureau a pris note en s'en félicitant des efforts du Secrétariat et a prié ce dernier de soumettre un projet de présentation des résultats de l'évaluation externe de l'ensemble des 15 programmes et initiatives phares du PHI à la 23 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental.
Sous-point 4.6 (paragraphe 59)	Le Bureau a félicité le Secrétariat des progrès accomplis en ce qui concerne le PHI-WINS, a approuvé le mandat de son conseil consultatif et a demandé qu'un rapport détaillé soit présenté à la 23 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental.
Sous-point 4.8 (paragraphe 64)	Le Bureau : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) a approuvé le mandat de l'Équipe spéciale du PHI-IX et désignera de préférence pour en faire partie de jeunes experts originaires des différentes régions ;</li> <li>(b) a demandé au Secrétariat d'établir le calendrier des travaux de l'Équipe spéciale et de faciliter ces travaux.</li> </ul>
Sous-point 5.1 (paragraphe 83)	Le Bureau a décidé que le Secrétariat devrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) faire rapport sur les travaux du groupe de travail intersectoriel sur les centres de catégorie 2 dans un document de référence, à soumettre au Conseil du PHI à sa 23<sup>e</sup> session, qui contiendra une note conceptuelle décrivant une approche graduelle, selon des critères spécifiques ;</li> <li>(b) poursuivre son travail d'inventaire des centres de catégorie 2 et en présenter les résultats à la session suivante du Conseil du PHI. Cet exercice devrait comprendre une comparaison de la situation des centres du point de vue de leur gouvernance et de leurs activités, établie à l'aide du tableau élaboré par le Secrétariat et inclure dans cet inventaire un renvoi au site Web des centres de catégorie 2.</li> </ul> <p>Le Bureau a décidé que le groupe de travail sur l'affaissement des sols procède à une étude de faisabilité examinant les incidences pour le Secrétariat de l'initiative sur l'affaissement des sols proposée et la présente en même temps que sa proposition d'initiative au Conseil intergouvernemental à sa 23<sup>e</sup> session.</p> <p>Le Bureau a félicité le Secrétariat de son excellent travail concernant l'inventaire des centres de catégorie 2.</p>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 5.2 (paragraphe 90)	<p>Le Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) a pris note de l'exposé du WWAP et a demandé au Secrétariat de rédiger un projet de lettre de la Directrice générale de l'UNESCO au Président d'ONU-Eau appelant l'attention de ce dernier sur l'intérêt de la publication tous les cinq ans d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif, comme précisé dans la décision relative au paragraphe 53 (voir supra) ;</li> <li>(b) a prié le Coordonnateur du WWAP de présenter au Conseil du PHI un document d'information décrivant dans le détail les activités en cours de mise en œuvre et les ressources financières qu'elles nécessitent.</li> </ul>
Sous-point 7.1 (paragraphe 107)	<p>Le Bureau a pris note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) des réalisations et des échecs de la première phase de présentation de rapports sur l'indicateur 6.5.2, ainsi que du plan d'action pour 2018-2019 présenté par le Secrétariat du PHI en vue d'améliorer la coopération avec les États membres et entre eux, et a demandé l'organisation de réunions régionales et thématiques pour discuter du processus, du formulaire et de la méthode de collecte de données, qui seraient suivies par une réunion mondiale au Siège de l'UNESCO, renouvelant ainsi la demande qu'il avait déjà formulée à sa 55<sup>e</sup> session ;</li> <li>(b) des conclusions du débat sur la capacité du PHI de devenir coresponsable d'indicateurs additionnels, et a demandé au Secrétariat de rédiger une note conceptuelle ainsi qu'une lettre à envoyer aux comités nationaux et points focaux du PHI, pour solliciter leur appui aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à New York.</li> </ul>
Sous-point 8.2 (paragraphe 112)	<p>Le Bureau a demandé au Secrétariat d'organiser, en coopération avec l'AISH et d'autres partenaires, un forum sur le thème « Interaction des sciences de l'eau et des politiques à l'ère des changements planétaires », plutôt qu'un Colloque Kovacs, lors de la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental.</p>
Sous-point 8.3 (paragraphe 114)	<p>Le Bureau a suggéré que le Secrétariat poursuive l'organisation de l'exposition proposée en étroite collaboration avec les services compétents de l'UNESCO et les États membres.</p>
Sous-point 3.2 (paragraphe 16)	<p>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) de s'assurer que les lettres d'invitation à la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI soulignent l'importance de la présence de décideurs dans les délégations de représentants ;</li> </ul>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
	<p>(b) d'organiser une séance politique de niveau ministériel et une séance ouverte (portes ouvertes) à l'intention des délégations permanentes pendant la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental ;</p> <p>(c) d'établir, pour distribution aux délégations permanentes, une note d'information soulignant que le PHI est le seul organisme intergouvernemental du système des Nations Unies consacré aux sciences de l'eau, et expliquant le caractère intergouvernemental du PHI et le rôle qu'il pouvait jouer dans le cadre de la nouvelle architecture globale de l'eau ;</p> <p>(d) d'organiser une réunion d'information des États membres de l'UNESCO afin qu'ils soient mieux au fait de la contribution du PHI à l'élaboration des politiques et à la prise de décision ;</p> <p>(e) après discussion avec les présidents des Groupes régionaux, de participer à leurs réunions et d'y présenter le travail et le rôle potentiel du PHI dans une nouvelle architecture globale de l'eau ;</p> <p>(f) de participer aux réunions régionales du PHI pour aider à faire connaître les messages et le rôle du PHI.</p> <p>Les membres du Bureau se sont engagés à informer les représentants du PHI dans leur région des discussions concernant l'architecture globale de l'eau et de la nécessité d'appuyer les efforts pour accroître la visibilité du Programme.</p>
Sous-point 3.3 (paragraphe 25)	<p>Le Bureau a décidé d'établir un groupe de travail informel composé des délégations permanentes de ses États membres, qui consulteront leurs Groupes régionaux respectifs au cours du processus.</p> <p>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</p> <p>(a) de faciliter les travaux d'un groupe de travail informel chargé d'établir un projet de statuts et de règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI harmonisé avec les recommandations pertinentes du Groupe à composition limitée sur la gouvernance, en prenant également en considération les propositions reçues jusque-là des États membres, les consultations tenues au cours de précédentes sessions du Bureau et du Conseil et les différentes enquêtes réalisées par le Secrétariat, afin qu'un projet de version révisée soit soumis, pour examen et décision, au Conseil intergouvernemental du PHI à sa 23<sup>e</sup> session ;</p> <p>(b) de rédiger, pour décision par le Conseil, une note conceptuelle analysant les avantages et les inconvénients de la nouvelle formulation proposée du nom du PHI, y compris ses incidences juridiques.</p>

<b>Numéro de sous-point et de paragraphe</b>	<b>Décision prise/actions requises</b>
Sous-point 3.5 (paragraphe 30)	Le Bureau a pris note du rapport du Comité des finances du PHI et encourage les Comités nationaux et leurs partenaires à renforcer encore leur soutien financier au PHI dans leur région.
Sous-point 3.6 (paragraphe 33)	Le Bureau a demandé au Secrétariat d'établir une feuille de route relative à la communication pour examen et discussion par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa session suivante.
Sous-point 4.1 (paragraphe 41)	<p>Le Bureau a pris note du rapport et a félicité le Secrétariat d'avoir obtenu de grands résultats dans la mise en œuvre du PHI-VIII avec des ressources limitées. Le Bureau a demandé au Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) de concevoir une stratégie de communication novatrice permettant de présenter les réalisations, les résultats et les messages clés de manière plus efficace, plus accessible et plus attrayante aux États membres et à la communauté des acteurs non techniques, et de consulter à cette fin le WWAP ;</li> <li>(b) de produire en vue du prochain Conseil des matériels attrayants afin d'informer les États membres des réalisations et des résultats du PHI ;</li> <li>(c) de rédiger un projet de lettre par laquelle le Bureau prierait les services centraux de l'UNESCO de créer dans SISTER un espace où les centres de catégorie 2 et les chaires pourraient faire rapport.</li> </ul>
Sous-point 4.2 (paragraphe 47)	Le Bureau a pris note des perspectives régionales concernant la mise en œuvre du Programme et a prié le Secrétariat d'élaborer une brochure concise et attrayante pour présenter les réalisations du PHI dans chaque région.



## **ANNEXE II**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO**

- 3.1 Évolution de la situation au sein de la Division des sciences de l'eau à la suite de la 202<sup>e</sup> session du Conseil exécutif et de la 39<sup>e</sup> session de la Conférence générale
- 3.2 Proposition d'une nouvelle architecture globale de l'eau
- 3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI, et du Règlement Intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI
- 3.4 Activités extrabudgétaires liées au PHI
- 3.5 Rapport du Comité des finances du PHI
- 3.6 Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication

#### **4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

- 4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)
- 4.2 Perspectives régionales concernant le PHI
- 4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la 22<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI
- 4.4 Rapport sur la mise en œuvre des décisions adoptées à la 55<sup>e</sup> session du Bureau du PHI
- 4.5 Rapport sur les initiatives phares du PHI
- 4.6 Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (WINS)
- 4.7 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO
- 4.8 Planification stratégique de la 9<sup>e</sup> phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)

#### **5. LA FAMILLE DE L'EAU DE L'UNESCO**

- 5.1 Situation et fonctionnement de la famille de l'eau de l'UNESCO
- 5.2 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

#### **6. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

- 6.1 Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions relatives à l'eau douce
- 6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales
- 6.3 Contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau
- 6.4 Rôle du PHI dans les grands événements et programmes internationaux

#### **7. ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT**

- 7.1 Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur de l'ODD 6.5.2 (Coopération transfrontalière)
- 7.2 PHI-WINS
- 7.3 Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6

**8. MESURES PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA 23<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI**

- 8.1 Validation de l'ordre du jour provisoire du 23<sup>e</sup> Conseil intergouvernemental du PHI
- 8.2 13<sup>e</sup> Colloque Kovacs
- 8.3 Autres points en rapport avec le Conseil

**9. QUESTIONS DIVERSES**

**10. ADOPTION DU RAPPPORT**

**11. CLÔTURE DE LA SESSION**

**ANNEXE III**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**I. MEMBRES DU BUREAU**

**Président**

M. András Szöllösi-Nagy  
(Groupe II – Europe orientale et centrale)  
Prof. Dr., Comité national du PHI (Hongrie)  
General Directorate of Water Management  
H-1172 Budapest, Liget Sor 17  
Hongrie  
Tél. : + 36 1 25 86 291 / + 36 30 48 98 875  
Courriel : [andras.szollosinagy@gmail.com](mailto:andras.szollosinagy@gmail.com)

**Vice-Présidents**

M. Helmut Habersack  
(Groupe I – Europe occidentale et  
Amérique du Nord)  
Prof. univ., Dr-Ing. dipl.  
Muthgasse 107  
1190 Vienne  
Autriche  
Tél. : +43 1 31 89 90 01 01  
Courriel : [helmut.habersack@boku.ac.at](mailto:helmut.habersack@boku.ac.at)

M. Felipe I. Arreguin Cortes  
(Groupe III – Amérique latine et  
Caraïbes)  
Dr, Directeur général,  
Instituto Mexicano de Tecnología del Agua  
Blvd. Paseo Cuauhnáhuac 8532  
Progreso, 62550 Jiutepec, Mor.  
Mexique  
Courriel : [felipe\\_arreguin@tlaloc.imta.mx](mailto:felipe_arreguin@tlaloc.imta.mx)

M. Yasuto Tachikawa  
(Groupe IV – Asie et Pacifique)  
Président du Comité national du PHI  
(Japon)  
Prof., Graduate School of Engineering and  
Faculty of Engineering, Kyoto University  
c/o Office of DG – Japanese Commission  
National for UNESCO,  
3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo, 100-8959  
Japon  
Tél. : +81 75 38 33 362  
Courriel : [tachikawa@hywr.kuciv.kyoto-u.ac.jp](mailto:tachikawa@hywr.kuciv.kyoto-u.ac.jp)

M. Gaye Cheikh Becaye  
(Groupe V(a) – Afrique)  
Prof., Ministère de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
Immeuble fatou Nourou Diop,  
Allées Pape Guèye Fall  
BP 36005, Dakar  
Sénégal  
Tél: +22 1 77 42 57 136  
Courriel: [cheikhbecayegaye@gmail.com](mailto:cheikhbecayegaye@gmail.com)

M. Mahmoud Abu-Zeid  
(Groupe V(b) – États arabes)  
Dr., Comité national du PHI (Égypte)  
President, Arab World Council  
9 Al-Mokhayam Al-Da'em St.  
AlHay AlSadas Nasr City 11471  
Le Caire, Égypte  
Courriel : [president@arabwatercouncil.org](mailto:president@arabwatercouncil.org)  
[info@mahmoudabuzeid.info](mailto:info@mahmoudabuzeid.info)

**II. CENTRES UNESCO RELATIFS À  
L'EAU (catégorie 2)**

**Secrétariat du Centre international sur  
les ressources en eau et le changement  
planétaire**

M. Siegfried Demuth  
Centre international sur les ressources en  
eau et le changement planétaire  
Secrétariat PHI/PHRE Comité national du  
PHI (Allemagne)  
Federal Institute of Hydrology  
P.O. Box 200253  
56002 Coblenz, Allemagne  
Tél. : +49 (0)261 1306 5313  
Fax : +49 (0)261 1306 5422  
Courriel : [demuth@bafg.de](mailto:demuth@bafg.de)

**Centre international pour la gestion  
intégrée des ressources en eau**

M. Jorge Augusto Callado Afonso  
Assessor  
Parque Tecnológico Itaipú Binacional  
Brésil  
Tél. : + 55 45 99 97 38 575  
Courriel : [jcallado@itaipu.gal.br](mailto:jcallado@itaipu.gal.br)

M. Daniel Alejandro Vasquez  
Coordinator  
Parque Tecnológico Itaipú Binacional  
Tél. : 45 95 98 69 68 86 6  
Courriel : [danielal@itaipu.gov.py](mailto:danielal@itaipu.gov.py)

**Centre international d'évaluation des  
ressources en eaux souterraines  
(IGRAC)**

M. Neno Kukuric  
Directeur  
Westvest 7  
2611AX Delft  
Pays-Bas  
Tél. : +31 15 215 2325  
Courriel : [nenokukuric@un-igrac.org](mailto:nenokukuric@un-igrac.org)

**III. OBSERVATEURS**

**A. Délégations permanentes auprès  
de l'UNESCO**

**AFRIQUE DU SUD**

Mme Nithabiseng Malefane  
Ministre,  
Déléguée permanente adjointe  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Ambassade de l'Afrique du Sud  
59, Quai d'Orsay  
75343 PARIS  
Tél. : +33 1 53 59 23 23  
Courriel :  
[multilatéral.relations@afriquesud.net](mailto:multilatéral.relations@afriquesud.net)

**ARABIE SAOUDITE**

M. Talal Alotaibi  
Délégation permanente du Royaume  
d'Arabie saoudite auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 06  
Courriel : [mailto:t.alotaibi.sa@unesco-  
delegations.org](mailto:mailto:t.alotaibi.sa@unesco-delegations.org)

**ARGENTINE**

Mme Barbara Granatelli  
Attachée  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 87 58 97 31  
Courriel : [dl.argentina@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.argentina@unesco-delegations.org)

**AUTRICHE**

Mme Claudia Reinprecht  
Ambassadrice,  
Déléguée permanente suppléante  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 43  
Courriel : [dl.austria@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.austria@unesco-delegations.org)

Mme Anna Wel  
Attachée  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 43  
[anna.walch@bmeia.gv.at](mailto:anna.walch@bmeia.gv.at)

**BELGIQUE**

M. Julien François  
Attaché  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 27 77  
Courriel : [dl.belgique@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.belgique@unesco-delegations.org)

## BRÉSIL

Mme Bianca Sotelino Dinatale  
Deuxième Secrétaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 29 01  
Courriel : [dl.brazil@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.brazil@unesco-delegations.org)

## COLOMBIE

Mme Isabel Cristina Del Castillo Piedrahita  
Conseillère ministérielle  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 28 56  
Courriel : [dl.colombia@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.colombia@unesco-delegations.org)

Mme Valentina Velasquez  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 28 56  
Courriel : [dl.colombia@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.colombia@unesco-delegations.org)

## DANEMARK

Mme Dorthe Wendt  
Première Conseillère  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 38 33 83 19  
Courriel : [d.wendt.dk@unesco-  
delegations.org](mailto:d.wendt.dk@unesco-delegations.org)

M. Claus Andersen-Klanberg  
Stagiaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 29 29  
Courriel : [dl.denmark@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.denmark@unesco-delegations.org)

## ÉGYPTE

M. Amr Abdallah Morsy  
Premier Secrétaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 7 54 25 54 01  
Courriel : [amr\\_abd\\_allah@hotmail.com](mailto:amr_abd_allah@hotmail.com)

## ESPAGNE

Mme Maria Lozano Caverio  
Stagiaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 85 /86  
Courriel : [marialozanocavero  
@hotmail.com](mailto:marialozanocavero@hotmail.com)

## ÉTHIOPIE

M. Sebsibe Bade  
Conseiller ministériel  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 62  
Courriel : [dl.ethiopie@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.ethiopie@unesco-delegations.org); [sebsibe88@gmail.com](mailto:sebsibe88@gmail.com)

## FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mme Anna Chirkova  
Troisième Secrétaire  
Délégation permanente de la Fédération  
de Russie auprès de l'UNESCO  
8, rue de Prony  
75017 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 26 83  
Courriel : [a.chirkova.ru@unesco-  
delegations.org](mailto:a.chirkova.ru@unesco-delegations.org); [a.chirkova@unesco-  
delegations.org](mailto:a.chirkova@unesco-delegations.org)

## **FINLANDE**

Mme Anniina Haaranen  
Stagiaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 33  
Courriel : [anniina.haaranen@formin.fi](mailto:anniina.haaranen@formin.fi)

## **FRANCE**

Mme Nathalie Dörfliger  
Comité national du PHI (France)  
Bureau de recherches géologiques et  
minières (BRGM)  
3 avenue C. Guillemin  
45060 Orléans  
Tél. : +33 6 11 48 01 59  
Courriel : [n.dorfliger@brgm.fr](mailto:n.dorfliger@brgm.fr)

## **GAMBIE**

M. Yahya Al-Matarr Jobe  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 69 93 81 49  
Courriel : [jobeyahya@yahoo.com](mailto:jobeyahya@yahoo.com)

## **HAÏTI**

M. James Samuel Rockefeller Jules  
Conseiller  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 46 78 35 95  
Courriel : [dl.haiti@unesco-delegations.org](mailto:dl.haiti@unesco-delegations.org)

Mme Sylvie Descollines  
Conseillère  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 46 78 35 95  
Courriel : [dl.haiti@unesco-delegations.org](mailto:dl.haiti@unesco-delegations.org)

## **HONGRIE**

Mme Gabriella Palos  
Conseillère  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 73 32 85 69  
Courriel : [gpalos@mfa.gov.hu](mailto:gpalos@mfa.gov.hu)

Mme Anna E. Zeichner  
Troisième Secrétaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 35 32  
Courriel : [anna.zeichner@wfa.gov.hu](mailto:anna.zeichner@wfa.gov.hu)

## **IRAN (République islamique d')**

Mme Olivia Fairless  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : 01.45.68.33.00  
Courriel : [dl.iran@unesco-delegations.org](mailto:dl.iran@unesco-delegations.org)

## **IRAQ**

M. Bashar Al-Yassin  
Deuxième Secrétaire  
Ambassade de l'Iraq  
64 Avenue Foch  
75116 Paris  
Tél. : +33 6 60 22 37 73  
Courriel : [bashar\\_ezzidin@yahoo.com](mailto:bashar_ezzidin@yahoo.com)

M. Thaer Hussein  
Deuxième Secrétaire  
Ambassade de l'Iraq  
64 Avenue Foch  
75116 Paris  
Tél. : +33 7 80 85 49 72

M. Dalal Najimaldin  
Coordonnateur  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : 01.45.68.34.21  
Courriel : [dl.irak@unesco-delegations.org](mailto:dl.irak@unesco-delegations.org)

## **JAPON**

M. Sadahiro Hagiwara  
Conseiller  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 53 59 27 00  
Courriel : [dl.japan@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.japan@unesco-delegations.org)

## **KAZAKHSTAN**

M. Askar Abdrakhmanov  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 61 52 00  
Courriel : [dl.kazakhstan@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.kazakhstan@unesco-delegations.org)

## **KENYA**

S. E. M. George Imbanga Godia  
Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,  
Délégué permanent  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 32 81  
Courriel : [dl.kenya@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.kenya@unesco-delegations.org)

Mme Evelyn Nyaga  
Assistante de recherche principale  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 35 80  
Courriel : [e.nyaga.ke@unesco-  
delegations.org](mailto:e.nyaga.ke@unesco-delegations.org); [e.nyaga@unesco-  
delegations.org](mailto:e.nyaga@unesco-delegations.org)

M. John-Paul Oluoch  
Assistant de recherche principal  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 32 81  
Courriel : [dl.kenya@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.kenya@unesco-delegations.org)

## **KOWEÏT**

M. Ouidad Bounama  
Spécialiste de programme  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 26 69  
Courriel : [o.bounama.kw@unesco-  
delegations.org](mailto:o.bounama.kw@unesco-delegations.org)

## **MALI**

Mme Fatoumata Yauanangoné  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : 06 12 27 21 15  
Courriel : [f.yauanangone.ml@unesco-  
delegations.org](mailto:f.yauanangone.ml@unesco-delegations.org)

## **MADAGASCAR**

Mme Willia Razafindrano  
Conseillère pour les sciences sociales et  
humaines  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
40, rue du Général Foy  
75008 PARIS  
Tél. : +33 6 72 06 35 68  
Courriel : [willia.razafindrano@  
madagascar.unesco.com](mailto:willia.razafindrano@madagascar.unesco.com)

## MAROC

Mme Siham Sebbar  
Conseillère  
Délégation permanente du Royaume du  
Maroc auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : + 33 1 45 68 34 27  
Courriel : [dl.maroc@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.maroc@unesco-delegations.org)

## MEXIQUE

Mme Emma Rodríguez  
Ministre, Déléguée permanente adjointe  
du Mexique auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 55  
Courriel : [dl.mexique@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.mexique@unesco-delegations.org)

M. Ismael Madrigal  
Délégation permanente du Mexique  
auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 55  
Courriel : [dl.mexique@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.mexique@unesco-delegations.org)

## MONTÉNÉGRO

M. Zdenka Radulovic  
Conseiller ministériel  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Ambassade du Monténégro  
5, rue de la Faisanderie  
75016 Paris  
Tél. : +33 1 53 63 80 30  
Courriel : [dl.montenegro@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.montenegro@unesco-delegations.org)

## NAMIBIE

Mme Paulina Mufeti  
Présidente du Comité des finances du PHI  
Ministry of Agriculture, Water and Forestry  
P-O. Box 2594  
Windhoek, Namibie  
Tél. : + 26 4 8125 000 94  
Courriel : [pmufeti@yahoo.com](mailto:pmufeti@yahoo.com)

## NORVÈGE

Mme Kristina Raulo Enger  
Stagiaire  
Délégation permanente du Royaume de  
Norvège auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 35 01  
Courriel : [kr.enger.no@unesco-  
delegations.org](mailto:kr.enger.no@unesco-delegations.org); [kr.enger@unesco-  
delegations.org](mailto:kr.enger@unesco-delegations.org)

## PAYS-BAS

M. Stein Van Oosteren  
Attaché  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Courriel : [stein-van.oosteren@minbuza.nl](mailto:stein-van.oosteren@minbuza.nl)

Mme Sandra de Vries  
Secrétaire  
Comité national du PHI (PHI-PHRE)  
Tél. : +31 6 22 41 39 66  
Courriel : [ihp.hwrp@unesco.nl](mailto:ihp.hwrp@unesco.nl)

## PARAGUAY

Mme Luz Marina Moreno Saavedra  
Première Secrétaire, Déléguée  
permanente adjointe  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 28 51  
Courriel : [dl.paraguay@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.paraguay@unesco-delegations.org)

## PHILIPPINES

M. Hendrik Garcia  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 30 12  
Courriel : [dl.philippines@unesco-  
delegations.org](mailto:dl.philippines@unesco-delegations.org)



## POLOGNE

Mme Agnieszka Wyznikiewicz-Mabrouk  
Déléguée permanente adjointe  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 29 97  
Courriel : [agnieszka.wyznikiewicz@msz.gov.pl](mailto:agnieszka.wyznikiewicz@msz.gov.pl)

## PORTUGAL

Mme Teresa Salado  
Attachée  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 63 10 38 51  
Courriel : [t.salado@unesco.org](mailto:t.salado@unesco.org)

Mme Patricia Oliveira  
Stagiaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 63 10 38 51  
Courriel : [p.oliveira.pt@unesco-delegations.org](mailto:p.oliveira.pt@unesco-delegations.org)

## RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Mme Sun Kyung Lee  
Attachée  
Délégation permanente de la République  
de Corée auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
Réception Miollis  
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15  
Tél. : +33 1 45 68 31 51  
Courriel : [sk.lee.kr@unesco-delegations.org](mailto:sk.lee.kr@unesco-delegations.org); [sk.lee@unesco-delegations.org](mailto:sk.lee@unesco-delegations.org)

## ROUMANIE

M. Flavio Pironea  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente de la Roumanie  
auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Tél. : +33 1 45 68 26 71  
Courriel : [f.pironea.ro@unesco-delegations.org](mailto:f.pironea.ro@unesco-delegations.org); [f.pironea@unesco-delegations.org](mailto:f.pironea@unesco-delegations.org)

## SAINT-SIÈGE

Mme Raffaella Di Chiano  
Observatrice permanente de la Mission du  
Saint-Siège auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 13  
Courriel : [op.saint-siege@unesco.org](mailto:op.saint-siege@unesco.org)

## SÉNÉGAL

M. Abdou Sourang  
Ambassadeur, Délégué permanent  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 92  
Courriel : [dl.senegal@unesco-delegations.org](mailto:dl.senegal@unesco-delegations.org)

M. Mouhamadou Sarr  
Premier Conseiller  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 92  
Courriel : [mo.sarr.sn@unesco-delegations.org](mailto:mo.sarr.sn@unesco-delegations.org)

## SOUDAN

Mme Suad Ali Mirghani  
Conseillère, Déléguée permanente  
adjointe  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 58 12 01 25  
Courriel : [suadmirghani@hotmail.com](mailto:suadmirghani@hotmail.com)

M. Abdelhafiz Mohmoud  
Premier Secrétaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 6 58 12 01 25  
Courriel : [abdelhafizmohmub@yahoo.fr](mailto:abdelhafizmohmub@yahoo.fr)

## SUÈDE

Mme Felicia Rhedin  
Stagiaire  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 50  
Courriel : [felicia.rhedin@gov.se](mailto:felicia.rhedin@gov.se)

Mme Julia Loclén  
Attachée  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 50  
Courriel : [dl.suede@unesco-delegations.org](mailto:dl.suede@unesco-delegations.org)

## TOGO

M. Elom Agudze  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 6 80 54 20 06  
Courriel : [elom.agudze@hotmail.com](mailto:elom.agudze@hotmail.com)

## TUNISIE

M. Anis Saadaoui  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 6 14 23 68 19  
Courriel : [dl.tunisie@unesco-delegations.org](mailto:dl.tunisie@unesco-delegations.org)

Mme Salwa Fersi  
Directrice aux affaires étrangères  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 6 14 23 68 19  
Courriel : [dl.tunisie@unesco-delegations.org](mailto:dl.tunisie@unesco-delegations.org)

## TURQUIE

Mme. Alara Aydil  
Conseillère  
Délégation permanente de la Turquie  
auprès de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 27 15  
Courriel : [alara.aydil@mfa.gov.tr](mailto:alara.aydil@mfa.gov.tr)

## UNION EUROPÉENNE

Mme Emilie Schiltz  
Conseillère ministérielle  
Représentation permanente de l'Union  
européenne auprès de l'UNESCO  
12, avenue d'Eylau  
75116 Paris  
Tél. : +33 1 44 05 31 60  
Courriel : [emilie.schiltz@eeas.europa.eu](mailto:emilie.schiltz@eeas.europa.eu)

## URUGUAY

Mme Alejandra de Bellis  
Ambassadrice, Déléguée permanente  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 70  
Courriel : [dl.uruguay@unesco-delegations.org](mailto:dl.uruguay@unesco-delegations.org)

**B. Institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies**

**Commission économique pour l'Europe**

M. Alistair Rieu-Clarke  
Conseiller juridique  
Secrétariat de la Convention sur l'eau  
Commission économique pour l'Europe  
Palais des Nations  
8-14 avenue de la Paix  
CH – 1211 Genève 10, Suisse  
Courriel : [alistair.rieu-clarke@unece.org](mailto:alistair.rieu-clarke@unece.org)

**C. Organisations non gouvernementales**

**Association internationale des sciences hydrologiques**

M. Christophe Cudennec  
Secrétaire général  
Agrocampus Ouest, CS 84215  
35042 Rennes Cedex, France  
Tél. : +33 6 34 50 33 61  
Courriel : [cudennec@agrocampus.ouest.fr](mailto:cudennec@agrocampus.ouest.fr)

**Centre catholique international de coopération avec l'UNESCO**

M. Rouillac Didier  
67 rue de Sèvres  
75006 Paris  
Tél. : +33 1 47 05 17 59  
Courriel : [didier.rouillac@mac.com](mailto:didier.rouillac@mac.com)

**Union internationale des ingénieurs et des scientifiques utilisant la langue française**

M. Claude Vienot  
Conseiller du Président  
Siège de l'UNESCO  
1, rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 6 60 43 87 70  
Courriel : [lc.vienot@orange.fr](mailto:lc.vienot@orange.fr)

**D. Particuliers**

Franck Vogel  
Photojournaliste  
Tél. : +33 (0)6 1585-3059  
Courriel : [franck@franckvogel.com](mailto:franck@franckvogel.com)

**E. Initiatives de l'UNESCO**

**Groupe de travail de l'UNESCO sur l'affaissement des sols**

M. Pietro Teatini  
Vice-Président  
Courriel : [pietro.teatini@unipd.it](mailto:pietro.teatini@unipd.it)

**IV. SECRÉTARIAT DE L'UNESCO**

**Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO**

Division des sciences de l'eau (SC/HYD)  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP, France  
Courriel : [ihp@unesco.org](mailto:ihp@unesco.org)

Mme Blanca Jiménez-Cisneros  
Directrice, Division des sciences de l'eau  
Secrétaire du Programme hydrologique international  
Tél. : +33 1 45 68 04 17  
Courriel : [b.jimenez-cisneros@unesco.org](mailto:b.jimenez-cisneros@unesco.org)

Mme Anna Movsisyan  
Assistante de la Directrice et Secrétaire du PHI  
Tél. : +33 1 45 68 04 16  
Courriel : [a.movsisyan@unesco.org](mailto:a.movsisyan@unesco.org)

**Section des systèmes hydrologiques et de la rareté de l'eau (SC/HYD/HSS)**

M. Abou Amani  
Chef de Section  
Tél. : +33 1 45 68 03 22  
Courriel : [a.amani@unesco.org](mailto:a.amani@unesco.org)

M. Anil Mishra  
Spécialiste de programme  
Tél. : +33 1 45 68 23 75  
Courriel : [a.mishra@unesco.org](mailto:a.mishra@unesco.org)

Mme Renée Gift  
Spécialiste adjointe de programme  
Tél. : +33 1 45 68 16 32  
Courriel : [r.gift@unesco.org](mailto:r.gift@unesco.org)

M. Koen Verbist  
Responsable de projet  
Tél. : +33 1 45 68 17 58  
Courriel : [k.verbist@unesco.org](mailto:k.verbist@unesco.org)

Mme Barbara Kavuma Lwanga  
Assistante du Chef de Section  
Tél. : +33 1 45 68 03 31  
Courriel : [b.lwanga@unesco.org](mailto:b.lwanga@unesco.org)

**Section des systèmes d'eaux  
souterraines et des établissements  
humains (SC/HYD/GSS)**

Mme Alice Aureli  
Chef de Section  
Tél. : +33 1 45 68 03 21  
Courriel : [a.aureli@unesco.org](mailto:a.aureli@unesco.org)

M. Alexandros K. Makarigakis  
Spécialiste de programme  
Tél. : + 33 1 45 68 08 06  
Courriel : [a.makarigakis@unesco.org](mailto:a.makarigakis@unesco.org)

M. Yonghyo Park  
Spécialiste de programme  
Tél. : +33 1 45 68 09 27  
Courriel : [yo.park@unesco.org](mailto:yo.park@unesco.org)

Mme Sima Taheri  
Assistante du chef de section  
Tél. : +33 1 45 68 08 05  
Courriel : [s.taheri@unesco.org](mailto:s.taheri@unesco.org)

Mme Yasmine Babiard  
Assistante générale  
Tél. : +33 1 45 68 09 60  
Courriel : [y.babiard@unesco.org](mailto:y.babiard@unesco.org)

M. Tales Carvalho Resende  
Responsable adjoint de projet  
Tél. : +33 1 45 68 18 35  
Courriel : [t.carvalho-resende@unesco.org](mailto:t.carvalho-resende@unesco.org)

*Personnel temporaire/consultants*

M. Aurélien Dumont  
Consultant  
Tél. : +33 1 45 68 09 46  
Email: [au.dumont@unesco.org](mailto:au.dumont@unesco.org)

Mme Marina Rubio  
Consultante  
Tél. : +33 1 45 68 18 33  
Courriel : [m.rubio@unesco.org](mailto:m.rubio@unesco.org)

M. Fernando Avakian  
Consultant  
Tél. : +33 1 45 68 11 46  
Courriel : [a.fernando@unesco.org](mailto:a.fernando@unesco.org)

M. Marcello Serrao  
Consultant  
Tél. : +33 1 45 68 19 66  
Courriel : [mf.serrao@unesco.org](mailto:mf.serrao@unesco.org)

*Bénévoles*

Mme Adriana Salazar-Olivan  
Courriel : [a.salazar-olivan@unesco.org](mailto:a.salazar-olivan@unesco.org)

Mme Maria Tasigiannis  
Courriel : [m.tasigiannis@unesco.org](mailto:m.tasigiannis@unesco.org)

**Section de l'écohydrologie, de la  
qualité de l'eau et de l'éducation  
relative à l'eau (SC/HYD/EQE)**

M. Giuseppe Arduino  
Chef de section  
Tél. : +33 1 45 68 03 40  
Courriel : [g.arduino@unesco.org](mailto:g.arduino@unesco.org)

Mme Sarantuyaa Zandaryaa  
Spécialiste de programme  
Tél. : +33 1 45 68 05 32  
Courriel : [s.zandaryaa@unesco.org](mailto:s.zandaryaa@unesco.org)

M. Youssef Filali-Meknassi  
Spécialiste de programme  
Tél. : +33 1 45 68 03 40  
Courriel : [y.filali-meknassi@unesco.org](mailto:y.filali-meknassi@unesco.org)

M. Alexander Otte  
Spécialiste adjoint de programme  
Tél. : +33 1 45 68 04 18  
Courriel : [a.otte@unesco.org](mailto:a.otte@unesco.org)

Mme Nicole Webley  
Spécialiste adjointe de programme  
Tél. : +33 1 45 68 04 22  
Courriel : [n.webley@unesco.org](mailto:n.webley@unesco.org)

Mme Natasha Lazic  
Assistante générale  
Tél. : +33 1 45 68 05 28  
Courriel : [n.lazic@unesco.org](mailto:n.lazic@unesco.org)

*Personnel temporaire/consultants*

Mme Laicia Gagnier  
Consultante  
Tél. : +33 1 45 68 22 72  
Courriel : [l.gagnier@unesco.org](mailto:l.gagnier@unesco.org)

Mme Chloe Meyer  
Assistante de programme  
Tél. : +33 1 45 68 19 51  
Courriel : [c.meyer@unesco.org](mailto:c.meyer@unesco.org)

M. Gabin Archambault  
Consultant  
Courriel : [g.archambault@unesco.org](mailto:g.archambault@unesco.org)

*Stagiaires*

M. Vincent Durand  
Courriel : [v.durand@unesco.org](mailto:v.durand@unesco.org)

**Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)**

M. Stefan Uhlenbrook  
Coordonnateur  
Villa La Colombella – Località di Colombella Alta  
06134 Colombella, Perugia, Italie  
Tél. : + 39 075 591 1030  
Courriel : [s.uhlenbrook@unesco.org](mailto:s.uhlenbrook@unesco.org)

M. Engin Koncagul  
Spécialiste de programme et responsable études de cas et projets  
Tél. : +33 1 45 68 38 81  
Courriel : [e.koncagul@unesco.org](mailto:e.koncagul@unesco.org)

**Secteur des sciences exactes et naturelles**

**Commission océanographique intergouvernementale**

M. Vladimir Ryabinin  
Secrétaire exécutif  
Tél. : +33 1 45 68 03 18  
Courriel : [v.ryabinin@unesco.org](mailto:v.ryabinin@unesco.org)

**Conseil du Programme international de géosciences**

Mme Maria Julia Orgeira  
Chef de l'équipe sur les changements climatiques  
Buenos Aires  
Courriel : [orgeira@gl.fceu.ubd.av](mailto:orgeira@gl.fceu.ubd.av)



## ANNEXE IV

## LISTE DES DOCUMENTS

## DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cote du document (IHP/Bur-LV/...)	Titre	Point de l'ordre du jour
1 Prov.	Ordre du jour provisoire	2
2 Prov.	Calendrier provisoire	2
3 Prov.	Rapport final	1-11
4 Prov.	<u>Liste provisoire de documents (le présent document)</u>	2
5 Prov.	Liste provisoire des participants	2
6	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO	3
7	Exécution du programme	4
8	Famille de l'eau de l'UNESCO	5
9	Relations avec les organisations du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	6
10	Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement	7

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(consultables en ligne uniquement)

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
IHP/IC-XXII/3	Rapport final de la 22 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI (Paris, 13-17 juin 2016)	-
IHP/Bur-LIII/3	Rapport final de la 53 <sup>e</sup> session du Bureau du PHI (Paris, 19-21 avril 2016)	-
IHP/Bur-LIV/3	Rapport final de la 54 <sup>e</sup> session du Bureau du PHI (Paris, 17 juin 2016)	-
IHP/Bur-LV/3	Rapport final de la 55 <sup>e</sup> session du Bureau du PHI (Paris, 20-22 juin 2017)	-
37 C/4	Stratégie à moyen terme, 2014-2021	3
37 C/5	Programme et budget approuvés, 2014-2017	3
38 C/5	Programme et budget pour 2016-2017	3
PHI/Statuts/1996	Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI	3
PHI/Règlement intérieur/2000	Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI	3

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
39 C/5	Programme et budget pour 2018-2021	3.1
-	Final report of the UN Secretary-General's Advisory Board on Water and Sanitation (UNSGAB) of November 2015	3.1
-	An initiative for a UN Intergovernmental Body on Water	3.1
A/RES/71/222	Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	3.1
200 EX/DG.INF	Observations de la Directrice générale sur les points présentés par des États membres qui pourraient avoir des incidences administratives et financières	3.1
200 EX/Décisions	Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 200 <sup>e</sup> session	3.1
201 EX/Décisions	Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 201 <sup>e</sup> session	3.1
202 EX/Décisions	Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 202 <sup>e</sup> session	3.1
38 C/23	Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies relatives aux méthodes de travail des organes intergouvernementaux de l'UNESCO : rapport du Commissaire aux comptes	3.4
Résolution 38 C/101	Gouvernance, procédures et méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO	3.4
39 C/20	Gouvernance, procédures et méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO – Rapport final	3.4
IHP/Bur-LV/Ref 1	Report on the consultation for the update of the IHP Statutes and of the Rules of Procedure of the IHP Council – Outcome of the 52 <sup>nd</sup> IHP Bureau Session (1-2 June 2015)	3.4
IHP/Bur-LV/Ref 2	Report on the consultation regarding the update of the IHP Statutes and Rules of Procedure of the IHP Council – Results of the consultation regarding the extension of terms of the IHP Chair and Vice Chairs	3.4
IHP/Bur-LVI/Ref. 1	Proposed revisions on IHP Intergovernmental Council Rules of Procedure	3.4
IHP/Bur-LVI/Ref. 2	Proposed revisions on IHP Intergovernmental Council Statutes	3.4
39 C/58	Révision des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Gestion des transformations sociales (CIG-MOST)	3.4
IHP/Bur-LIII/Ref. 4	UNESCO IHP Water and Megacities Task Force draft of Terms of Reference	4.1



<b>Cote du document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>
IHP/Bur-LV/Ref. 4	Megacities Alliance for Water and Climate Change Concept Note 2016	4.1
IHP/IC-XXII/Ref.4	Proposal for evaluation of UNESCO's International Hydrological Program (IHP) Flagships	4.1
IHP/Bur-XXXVI/15	Progress report on the formulation of the 7 <sup>th</sup> Phase of the International Hydrological Program (IHP-VII, 2008 – 2014)	4.4
IHP/Bur-LVI/Ref. 3	Draft resolution for 23rd IHP Intergovernmental Council on WWAP Toolkit and Gender-Sensitive Indicators for the Collection and Analysis of Sex-Disaggregated Water Data	4.4
IHP/Bur-LVI/Ref. 4	Projet de termes de référence du Conseil consultatif du Système de réseau d'information sur l'eau du Programme hydrologique international (IHP-WINS)	4.6
IHP/Bur-LVI/Ref. 5	Draft Terms of Reference of the International Hydrological Program IX Task Force	4.8
Résolution 37 C/93	Révision de la Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2	5.1
37 C/18 Partie I	Révision de la Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO	5.1
IHP/IC-XXII/Inf.4	Participation of the International Hydrological Program in the implementation and monitoring of water related Sustainable Development Goals	7.1
IHP/Bur-XLIII/3 Annex IV	Admissibility criteria, guidelines and rules of procedure for the preparation and consideration of Draft Resolutions (DRs) at the Intergovernmental Council of IHP (revised version, 5 June 2009)	8.1

Note : Tous les documents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :  
<https://fr.unesco.org/themes/securite-apvisionnement-eau/hydrologie/ihp-bureau-56>



## ANNEXE V

### LISTE DES SIGLES ET TERMES SPÉCIAUX UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

AIRH	Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et environnementales
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe
CIUS	Conseil international pour la science
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COMEST	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies
COP	Conférence des Parties
ECOSOC	Conseil économique et social de l'ONU
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FRIEND	Flow Regimes from International Experimental et Réseau Data
GEMI	Global Environment Monitoring Initiative
GEOSS	Système mondial des systèmes d'observation de la Terre
IAEG-SDGs	Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable
IAGM	Association internationale des géomorphologues
ICHARM	Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion
ICWRGC	Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire
IFI	Initiative internationale sur les inondations
IGC	Conseil intergouvernemental
IOS	Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO
ISGW	Groupe de travail intersectoriel
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
MOST	Programme Gestion des transformations sociales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale
PHI	Programme hydrologique international
PHI-IX	Neuvième phase du Programme hydrologique international (2022-2029)
PHI-VIII	Huitième phase du Programme hydrologique international (2014-2021)
PICG	Programme international de géosciences
SISTER	Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats
UE	Union européenne

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITWIN	Programme de jumelage et mise en réseau des universités
WASER	Association mondiale pour la recherche sur la sédimentation et l'érosion
WINS	Système de réseau d'information sur l'eau
WLRI	Initiative sur les grands fleuves du monde
WWAP	Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau
WWDR	Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau